



HAL
open science

Qu'est-ce qu'une affaire? James Mackintosh au dépôt des archives du ministère des Affaires étrangères en 1814

Juliette Deloye

► To cite this version:

Juliette Deloye. Qu'est-ce qu'une affaire? James Mackintosh au dépôt des archives du ministère des Affaires étrangères en 1814. Les Dossiers du Grihl, 2019, 13 (2), 10.4000/dossiersgrihl.8108 . hal-03838986

HAL Id: hal-03838986

<https://hal.science/hal-03838986>

Submitted on 4 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Qu'est-ce qu'une affaire ? James Mackintosh au dépôt des archives du ministère des Affaires étrangères en 1814

Juliette Deloye



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/dossiersgrihl/8108>

DOI : [10.4000/dossiersgrihl.8108](https://doi.org/10.4000/dossiersgrihl.8108)

ISSN : 1958-9247

Éditeur

Grihl / CRH - EHES

Ce document vous est offert par Université de Strasbourg



Référence électronique

Juliette Deloye, « Qu'est-ce qu'une affaire ? James Mackintosh au dépôt des archives du ministère des Affaires étrangères en 1814 », *Les Dossiers du Grihl* [En ligne], 2019-02 | 2019, mis en ligne le 05 décembre 2020, consulté le 03 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/dossiersgrihl/8108> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/dossiersgrihl.8108>

Ce document a été généré automatiquement le 3 janvier 2021.



Les Dossiers du Grihl est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France.

Qu'est-ce qu'une affaire ? James Mackintosh au dépôt des archives du ministère des Affaires étrangères en 1814

Juliette Deloye

Introduction

- 1 Paris, automne 1814. Alors que les diplomates européens se réunissent au Congrès de Vienne, un député du Parlement d'Angleterre, James Mackintosh (1765-1832), se rend au dépôt des archives du ministère des Affaires étrangères. Autorisé par le ministre Talleyrand avant son départ pour Vienne, il y consulte les sources qui lui permettront d'écrire une histoire de l'Angleterre, en particulier de la révolution de 1688 et de la chute de la maison Stuart. Fort de cette autorisation mais aussi de l'absence temporaire et exceptionnelle du garde des archives Maurice d'Hauterive (1754-1830), Mackintosh copie allègrement la correspondance politique entre la France et l'Angleterre au tournant du XVIII^e siècle. Les commis du dépôt avertissent le garde qui se hâte de rentrer à Paris et s'évertue à stopper l'activité de Mackintosh, en intervenant auprès de François de Jaucourt (1757-1852), ministre par intérim. Voici, racontée en quelques mots, la venue si litigieuse de Mackintosh aux dépôt des Affaires étrangères que d'Hauterive l'a désignée comme une « affaire », l'« affaire Mackintosh ». C'est de cette affaire dont il est question dans le présent article.
- 2 Depuis sa création un siècle auparavant, en 1710, le dépôt des archives du ministère des Affaires étrangères abritait des pratiques historiennes¹. Les premiers historiens à mobiliser ces archives furent les commis de ce dépôt. On doit ainsi à Nicolas Le Dran, employé au ministère de 1715 à 1762, pas moins de 519 histoires, principalement des histoires des négociations entre les puissances européennes, mais aussi des histoires de France et des histoires du dépôt des archives des Affaires étrangères lui-même². Elles

sont restées manuscrites et conservées dans ce dépôt avec les documents qui avaient servi à les écrire : cette production était à usage interne, destinée aux diplomates envoyés en mission ou en formation. À la suite de Le Dran, ses successeurs ont continué à écrire de l'histoire. Ainsi construit comme lieu d'archivage et d'écriture de l'histoire à la fois, ce dépôt a attiré très tôt des historiens extérieurs au ministère : autorisés par le ministre, Duclos et Marmontel au XVIII^e siècle, ou Lemontey sous l'Empire, y puisèrent des matériaux pour leurs travaux. Ces visites ont laissé des traces réunies et archivées par d'Hauterive au début du XIX^e siècle dans un volume relié consacré à la communication des archives³. Souvent, les lettres ou rapports des commis qu'il renferme rappellent l'interdiction de communiquer des archives à toute personne étrangère au service sans l'autorisation du ministre et visent à restreindre, sans pouvoir l'empêcher, leur communication. La mise en volume de ces documents a eu une certaine efficacité historiographique : depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, les historiens se sont appuyés sur ce recueil pour véhiculer la représentation du dépôt comme une forteresse⁴. Au XVIII^e et au début du XIX^e siècle, les commis du dépôt n'étaient pourtant pas seulement soucieux de protéger les secrets de l'État, ils cherchaient aussi à défendre leur propre production historique.

3 C'est dans ce volume que se trouvent conservés les documents générés par l'affaire Mackintosh, pour beaucoup écrits par d'Hauterive et visant tous à dénoncer l'accès du député britannique au dépôt. Garde des archives de 1807 à 1830, d'Hauterive est un acteur important du ministère des Affaires étrangères au début du XIX^e siècle. Entré dans la carrière comme secrétaire en 1784 puis chef de bureau politique entre 1800 et 1807, il a traversé tous les régimes du tournant du siècle. Il a également assuré plusieurs fois l'intérim en l'absence du ministre⁵ et on lui doit aussi les principaux règlements du temps, fondateurs dans la transformation de la carrière diplomatique en fonction publique⁶. Dans l'affaire Mackintosh, deux mémoires de d'Hauterive retiennent particulièrement l'attention : écrits les 25 novembre et 15 décembre 1814, ils ont été pensés pour être envoyés ensemble à Talleyrand à Vienne, après soumission à Jaucourt (Annexe 1)⁷. Le garde y rejette les ambitions d'écriture de Mackintosh du côté de la littérature : or un écrivain n'a pas sa place au dépôt. Il met ainsi en jeu des définitions de l'histoire et de la littérature dans une situation de travail au ministère, à un moment de changement de régime en France et de redéfinition des rapports franco-britanniques, mais aussi de lente constitution des disciplines⁸. Face au point de vue de d'Hauterive, le carnet de travail de Mackintosh et son journal de voyage à Paris offrent un contre-point et complètent le corpus d'étude⁹.

4 Parmi les nombreuses visites d'historiens au dépôt des Affaires étrangères – 41 entre 1752 et 1830 sont documentées –, seule celle de Mackintosh s'est trouvée qualifiée d'« affaire » par les commis. Pour l'historienne du XXI^e siècle, faire d'une affaire un cas à étudier rencontre les choix méthodologiques de la micro-histoire : grossissement de l'analyse – temporalité courte et espace circonscrit –, observation de la fabrication du sens par les acteurs¹⁰. L'affaire a la vertu du cas sans poser la question de l'exemplarité. En cela, elle se rapproche de la controverse qui, toujours unique, donne à observer de façon non-téléologique un déploiement de problématiques et des rapports de force entre individus¹¹. Vertus de l'affaire, dangers de l'affaire aussi : en faisant de l'affaire un cas, on redouble le geste de singularisation de d'Hauterive. Pour sortir de cette difficulté méthodologique, une solution consiste à situer l'analyse au niveau endogène : que fait d'Hauterive en qualifiant la venue de Mackintosh au dépôt comme une affaire ?

La compréhension de ce qu'est une affaire alimente une réflexion d'histoire sociale des pouvoirs en éclairant les rapports sociaux qui président, à plusieurs échelles, à la communication des archives des Affaires étrangères¹². Elle contribue aussi à une réflexion sur les liens entre écriture et événement, que ce soit l'événement diplomatique (le Congrès de Vienne), politique (la Restauration des Bourbons en France) ou simplement ce qui arrive à l'échelle individuelle (en l'occurrence, celle de d'Hauterive)¹³. L'étude de la fabrication de cette affaire permet enfin de saisir l'intensité de la présence et des usages du littéraire au sein de l'administration, en politique et en diplomatie au début du XIX^e siècle¹⁴. Après avoir présenté les enjeux diplomatiques de l'affaire, nous étudierons l'argumentation de d'Hauterive qui mobilise des définitions de l'histoire et de la littérature pour freiner Mackintosh. Dans un dernier temps, nous verrons que sa venue donne surtout l'occasion au garde de fabriquer une affaire pour réaliser un coup politique.

Protéger le secret face aux Anglais en novembre-décembre 1814

- 5 À l'automne 1814, la venue d'un député du Parlement d'Angleterre au dépôt des Affaires étrangères pour écrire de l'histoire interfère avec les conséquences de la défaite de Napoléon en avril 1814 et les négociations en cours à Vienne. Depuis 1792, la France avait été impliquée presque sans interruption dans des conflits internationaux. Lorsque Mackintosh arrive à Paris en période de paix à la fin du mois d'août 1814, les Bourbons sont de retour sur le trône de France depuis le 6 avril ; l'indulgent traité de Paris du 30 mai avait ramené la France à ses frontières de 1792 sans la soumettre à aucune occupation militaire ou indemnité de guerre¹⁵ ; le Congrès de Vienne, voué à l'instauration d'un nouvel ordre européen, commence le 18 septembre suivant et dure jusqu'au mois de juin¹⁶. Aux négociations qu'il faut mener avec l'Angleterre s'ajoutait l'état d'angoisse, lié à l'incertitude de leur position à l'aube d'un nouveau régime, dans lequel les administrateurs français sont plongés : le retour des Bourbons entraîne une vague d'épurations¹⁷. Autorisée par Talleyrand, la venue de Mackintosh au dépôt n'a rien d'évident. L'écriture de l'histoire ainsi que les rapports passés entre la France et l'Angleterre se heurtent aux enjeux du présent : n'y-a-t-il pas un risque à ouvrir les archives du soutien de Louis XIV à la maison Stuart au moment d'établir une alliance avec celle des Hanovre qui lui a succédé ? La nécessité du contrôle de l'histoire par les agents de la diplomatie est retentissante.

Un Britannique à Paris

- 6 James Mackintosh était d'origine écossaise. D'abord médecin puis avocat, il fut juge à Bombay entre 1804 et 1811. Une fois rentré en Angleterre, il fut élu aux Communes parmi les *whigs* en 1813 et réélu jusqu'à sa mort en 1832¹⁸. Il était connu de ses contemporains, y compris en France, pour avoir publié en 1791 *Vindiciae Gallicae*¹⁹, une réponse notable parmi beaucoup d'autres aux *Reflections on the Revolution in France* d'Edmund Burke²⁰. Il défendait vigoureusement la Révolution de 1789 dans ce pamphlet édité trois fois entre avril et août 1791²¹. Il était encore connu pour avoir défendu Jean Gabriel Peltier lors d'un procès intenté à ce dernier par Bonaparte devant le *King's Bench* en 1803. Journaliste contre-révolutionnaire, réfugié à Londres après le 10 août

1792, Peltier avait créé quelques mois avant son procès le journal l'*Ambigu*, tout entier dirigé contre la politique du Premier Consul²². Mackintosh défendit Peltier dans un discours éloquent sur la liberté de la presse, qui accrut sa réputation en Angleterre et sur le continent en dépit de la perte du procès²³. Selon Mackintosh, ce discours fut traduit par Mme de Staël²⁴ qui, dans ses mémoires, affirme l'avoir « reçu » et en fait un grand éloge²⁵ ; mais la première traduction connue est celle de Théodore Pierre Bertin parue à Paris en 1814²⁶.

- 7 Mackintosh est donc réputé en France lorsqu'il profite, cette même année 1814, de la fin de la guerre pour se rendre à Paris afin de rassembler du matériel historique dans le but d'écrire une histoire de l'Angleterre, plus précisément les parties de ce travail qui concernent la révolution de 1688 et la fin de la maison Stuart²⁷. Il fréquente non seulement le dépôt des Affaires étrangères, mais consulte aussi la documentation pontificale aux archives impériales auprès de Daunou, avant leur remise à leur pays d'origine²⁸. Depuis la chute de Napoléon en avril 1814, on assistait à un retour d'une présence britannique en France²⁹. Lord Holland (1773-1840), leader du parti *whig*, et Wellington, ancien général, ambassadeur d'Angleterre à Paris, recommandent Mackintosh à Talleyrand pour qu'il le laisse consulter les archives des Affaires étrangères³⁰. Mackintosh renoue aussi avec Benjamin Constant, qu'il avait connu lors des études de celui-ci à Édimbourg (1783-1785)³¹, et fréquente régulièrement Mme de Staël³², qu'il avait rencontrée en 1813 lors de son exil en Angleterre³³. Peu de temps après son arrivée en France en août 1814, Mackintosh se rend pour un mois à Coppet. À Paris, il fréquente ensuite le salon rouvert par l'épistolière, au point que certains critiques le désignent comme « le meilleur ami anglais de Mme de Staël »³⁴.
- 8 Ces liens permettent de situer Mackintosh dans l'environnement social et politique qui fut le sien lors de sa visite aux Affaires étrangères, celui des libéraux. Mme de Staël l'introduit auprès de son ami Jaucourt, protestant comme elle, ministre des Affaires étrangères par intérim alors que Talleyrand est à Vienne. Les liens de Mackintosh avec Staël et Constant ne sont donc pas (seulement) littéraires, mais politiques. Sa venue au dépôt lui vaut d'ailleurs des accusations proches de l'espionnage sous la plume de d'Hauterive. À son retour en Angleterre, pendant les Cent Jours, Mackintosh publie un pamphlet, *On the State of France in 1815*, dans la *Edinburgh Review*³⁵, le périodique britannique *whig* et libéral le plus influent du moment³⁶. Mackintosh y dresse un bilan de la séquence révolutionnaire et impériale. Il affirme, à un moment où le retour de Napoléon est une rumeur, que la restauration des Bourbons est un vain espoir, tout en exprimant son hostilité à Bonaparte et au pouvoir militaire. Son pamphlet est fondé sur ses observations parisiennes, mais aussi inspiré par les écrits de Constant sur la liberté de la presse, dont il fait l'éloge³⁷.

Une affaire

- 9 Alors que la diplomatie française est bien occupée à Vienne, dans un congrès appelé à faire date, le garde des archives d'Hauterive donne à bien des égards l'impression que ce qui se passe d'important à ce moment-là, sur la scène internationale, tient à la venue de Mackintosh au dépôt du ministère. En feuilletant les pages du volume d'archives sur la communication des archives des Affaires étrangères aux XVIII^e et XIX^e siècles, le lecteur est arrêté au folio 121 par la mention, au centre de la page, « Affaire Mackintosh »³⁸ (Annexe 2). Tandis que les dossiers des individus ayant sollicité la

communication d'archives au dépôt sont systématiquement intitulés par le seul nom du demandeur, écrit en haut à gauche, la main de d'Hauterive a ajouté sur celui de Mackintosh une date et un titre, formant un hapax dans le volume : « 1814-1815, Affaire Mackintosh ». Cette date et ce titre singularisent le dossier Mackintosh parmi les dossiers, comme un événement parmi ceux de l'année 1814. La densité du dossier impressionne également. Dans un volume de 323 folios, il s'étend sur plus de 60 folios là où la plupart des dossiers n'en occupent que quatre ou cinq. Volumineux, érigé en affaire par le garde des archives, le dossier Mackintosh est singularisé à nos yeux comme à ceux des lecteurs passés, jusqu'aux contemporains de d'Hauterive, qui est l'auteur de la plupart des documents renfermés dans le volume et aussi de leur assemblage³⁹. Pour le garde, la communication des archives présente des enjeux non seulement savants mais politiques et sociaux⁴⁰.

- 10 « Affaire » est un terme polysémique, et l'on pourrait retenir à propos de l'affaire Mackintosh, parmi les sens courants, celui de litige. Mais il renvoie aussi à « un modèle politico-judiciaire » dont on peut retracer l'histoire⁴¹ :

Il renvoie à une innovation critique précise, entreprise par Voltaire et signalée par l'expression l'« affaire Calas » [...]. Ce modèle politico-judiciaire sera repris par Zola dans ce qui sera l'affaire Dreyfus et deviendra ensuite un outil critique. Il s'agit donc [...] d'une forme politique possédant une structure : un accusateur désigne, sur une scène judiciaire, au nom d'un collectif (le peuple par exemple) un coupable, en mobilisant des raisons à caractère politique jusque-là valides et consensuelles ; la désignation de victimes collectives ; le coupable mis à mort ; puis le retournement de cette situation par un accusateur non professionnel (un écrivain, la presse) non plus dans une arène judiciaire mais sur la scène publique ; l'accusateur est alors révélé coupable comme le sont aussi les victimes de l'ancienne configuration. [...]. Il s'avère donc que l'accusé précédent est innocent, qu'il est une victime. Chacun des rôles est alors inversé et les procédés sur lesquels reposait la démonstration précédente sont révélés comme étant mensongers [...]⁴².

- 11 À propos de l'apparition de la Vierge à des enfants en actuelle Bosnie-Herzégovine en 1981, Élisabeth de Claverie met en lumière les emplois du terme « affaire » comme modèle politico-judiciaire depuis les années 1760 et en dévoile le fonctionnement pour les appliquer à son propre objet. Mais les faits qu'elle interroge au prisme de cette catégorie d'analyse n'ont pas été, en leur temps, décrits comme une affaire ; É. de Claverie l'utilise comme un outil d'analyse exogène.
- 12 Au contraire, l'« affaire Mackintosh » est désignée ainsi par le garde des archives du ministère qui en est aussi l'un des protagonistes. C'est le terme qui donne son titre au dossier, mais on en trouve plusieurs occurrences dans les documents qu'il renferme⁴³. Ce cas rend compte de la conscience des acteurs de la forme « affaire ». Si ce terme renvoie à un modèle politico-judiciaire depuis l'affaire Calas, il est possible que d'Hauterive, admirateur de Voltaire, l'ait utilisé en référence à ce modèle. Ce n'est donc pas en vertu d'un point de vue analytique qui serait le nôtre que l'on peut confronter la structure mise en lumière par É. de Claverie à l'affaire Mackintosh, mais en vertu d'un postulat, celui d'un partage de sens entre d'Hauterive et nous-mêmes à propos de ce qu'est une affaire. Pour les contemporains du garde du dépôt comme pour nous, le terme « affaire » suivi d'un nom propre fait référence en premier lieu, historiquement, à l'affaire Calas. Or l'affaire Mackintosh correspond assez bien à la structure d'une telle affaire. Alors que Mackintosh accuse Louis XIV et ses agents diplomatiques d'avoir soutenu la cause des Stuarts, un médiateur, d'Hauterive, intervient pour renverser la situation, accuser Mackintosh d'avoir abusé de son droit de copie, défendre les Stuarts

et la France puis menace de porter cet outrage sur la scène publique. À la différence du modèle de l'affaire Calas toutefois, l'affaire Mackintosh ne passe pas en justice. Le seul tribunal sur lequel est portée l'accusation des défenseurs de la cause des Stuarts est celui de l'opinion. Mackintosh définit avec son livre un public de lecteurs à même de juger les agents français en Angleterre et autres grandes familles en lisant les pièces diplomatiques qu'il s'apprête à publier.

- 13 C'est du moins le raisonnement de d'Hauterive. Comme Voltaire, il se fait médiateur du cas et défend une cause – celle des Stuarts, du dépôt, de la France –, transformant ainsi le litige en affaire :

Il y aura un débat entre Mr Mackintosh et moi ; ce débat ne sera pas sans éclat, et au moins sa notoriété, en faisant connaître la surprise qui m'a été faite et le regret que j'en ressens, rétablira le crédit des principes du service et des règlements qui ont été violés. Elle sera en même temps une sorte de réparation anticipée envers ceux qui pourront avoir un jour à nous reprocher l'usage que Mr Mackintosh jugera à propos de faire de toutes les révélations qu'il a obtenues de notre trop grande condescendance. [Second mémoire]

- 14 Le débat, présumé à venir, a pourtant lieu dans l'écriture même des deux mémoires à Jaucourt, qui contribuent à la querelle qu'ils prétendent décrire (au futur). D'Hauterive souhaite encore envoyer ces mémoires à Talleyrand⁴⁴. Mackintosh aussi avait au moins connaissance de l'existence de ces mémoires, par le garde-lui même, mais aussi par Jaucourt et Mme de Staël. Voici ce qu'il écrit dans son journal :

Mardi [15 novembre] 11h. À mon retour je trouvais une lettre de d'Hauterive ostensiblement défavorable (pleine de parenthèses et d'allusions hostiles, qui trahissent une inimitié assez forte pour écarter régulièrement une personne de sa route) et contrariante en ce qu'elle promettait un rapport au ministre dans quelques jours⁴⁵.

Vendredi 13 décembre 3h de l'après-midi. Madame de Stael est allée chez Jaucourt où je ne suis plus retourné de peur d'être perçu comme un visiteur importun. Elle tient de Jauc[ourt] que d'Hauterive fera un rapport dans deux ou trois jours et qu'il sera hostile. Haute[rive] dit que je ne dois pas être autorisé à découvrir la faute des Stuarts⁴⁶ !

- 15 Le lecteur Jaucourt pouvait cacher bien d'autres lecteurs : Mme de Staël ou Mackintosh lui-même. Celui-ci n'est pas dupe de l'hostilité de d'Hauterive et le lui rend bien en lui faisant dire que les Stuarts ont fauté : sous la plume de Mackintosh, ce n'est plus un fait à établir mais à porter au grand jour.

- 16 Outre la publicité du scandale, la série d'obstacles rencontrés par d'Hauterive pour freiner Mackintosh fait « affaire »⁴⁷ :

Mon retour à Paris avait été annoncé aux archives ; un accident imprévu l'a retardé de quelques jours. Si j'étais arrivé au moment où j'étais attendu, j'aurais trouvé dans le bureau des communications tous les extraits et les copies que j'ai amèrement regretté de n'y plus trouver. Comment se fait-il que Mr Mackintosh ait choisi la veille de mon retour pour faire sortir des archives, et pour expédier aussitôt en Angleterre, deux ou trois cents copies *in extenso* qu'il sait cependant très bien qu'il eut été convenable et juste de me montrer avant de se les être appropriées ? [Second mémoire]

- 17 Ce récit rocambolesque témoigne d'une situation à maints égards extraordinaire. La venue de Mackintosh au dépôt se situe dans une chronologie serrée, en novembre et décembre 1814 : le Congrès de Vienne implique l'absence du ministre des Affaires étrangères de Paris ; d'Hauterive est dans son Dauphiné natal et lui aussi absent du ministère à l'arrivée de Mackintosh. La relation de son retour différé dont le visiteur

aurait profité pour mettre ses copies à l'abri est digne des rebondissements d'un scénario de fiction. Les obstacles ainsi mis en récits contribuent à la production des événements comme affaire.

- 18 Enfin, d'Hauterive veille à l'historicité de la cause qu'il défend en citant des exemples du passé⁴⁸. Il met ainsi la visite de Mackintosh en perspective avec celle d'autres Anglais : John Dalrymple (1726-1810) et Charles James Fox (1749-1806). Le premier était venu au dépôt au milieu des années 1760 et avait publié à Londres en 1771 des *Memoirs of Great Britain and Ireland*⁴⁹, dans lesquels il « trouva la preuve que plusieurs membres du parlement [...] recevaient des pensions de Louis XIV. La révélation de ce fait [...] lui attira des réfutations virulentes des *whigs* et notamment de Charles Fox »⁵⁰. Ce dernier était, comme Mackintosh, un représentant *whig*, soutient des colonies américaines, enthousiasmé par la Révolution française et défenseur de la liberté de la presse⁵¹. Il était venu au dépôt après la paix d'Amiens en 1802 pour écrire une histoire des derniers Stuarts avant la révolution de 1688. Talleyrand comme le premier Consul l'autorisèrent à consulter les dépêches de l'ambassadeur de Louis XIV en Angleterre sous le règne de Jacques II, Barillon. En citant Dalrymple et Fox, d'Hauterive expose les factions qui s'opposent en Grande-Bretagne grâce aux « armes » fournies par le dépôt :

Or, je le demande, quelle idée aura-t-on en Angleterre de la destination de nos archives, quand on pourra lire à la suite du titre d'une collection de deux à trois cents pièces authentiques, cette singulière indication : librement et fidèlement copiées sur les manuscrits du dépôt du Ministère des affaires étrangères de France ? [...] Il convient d'observer ici que l'inconvénient quant à nous, n'est pas de voir aux prises dans un pays étranger, des factions animées les unes contre les autres, et se faisant une guerre de griefs, de récriminations et d'injures ; mais il serait fâcheux qu'on put dire que c'est nous qui avons fourni des armes dans cette espèce de lutte. [Second mémoire]

- 19 D'Hauterive répond ici directement à Dalrymple qui précisait au seuil de son livre que ses sources provenaient du dépôt de Versailles⁵². La référence aux exemples passés, aux effets néfastes évidents, est le signe de la légitimité de l'action du garde, qui renforce sa cause en la situant dans le temps long. C'est encore un élément structurel d'une affaire.
- 20 L'« affaire Mackintosh » est résolue dès janvier 1815. Le 22 novembre 1814, entre les deux mémoires de d'Hauterive, Jaucourt avait informé le ministre, par quelques lignes au milieu d'autres nouvelles, de la visite du Britannique, en reproduisant les propos de d'Hauterive et en se félicitant d'avoir stoppé le visiteur dans ses ardeurs. Cela suggère qu'il n'était pas au courant d'une recommandation particulière de Mackintosh par Talleyrand. Le 19 décembre, Mackintosh convient avec d'Hauterive qu'il remettra à Rayneval, secrétaire d'ambassade à Londres, tous les cahiers de copies qu'il a envoyés en Angleterre, qu'il n'en fera pas d'autre exemplaire et qu'il n'en fera pas mention dans ses ouvrages⁵³. On ne trouve aucune référence aux archives des Affaires étrangères dans l'histoire de l'Angleterre de Mackintosh publiée bien plus tard, après le Congrès de Vienne et en partie de manière posthume, à partir de 1830. Dans ses *Mémoires* également posthumes, les passages concernant d'Hauterive ou le dépôt des Affaires étrangères ont aussi été retranchés⁵⁴.
- 21 On peut donc considérer que les règlements ont une certaine efficacité et que l'intervention du médiateur d'Hauterive a fonctionné pour renverser favorablement la situation : c'est une affaire. Mais on peut estimer aussi que le litige fut résolu avant que l'affaire en devienne une au sens de l'affaire Calas : elle ne va pas en justice, il n'y a pas de débat à l'échelle d'un public d'individus qui, contrairement à Jaucourt, Mackintosh,

Talleyrand, d'Hauterive, Mme de Staël, ne se connaissent pas. D'Hauterive fait exister cette affaire par ses écrits adressés au pouvoir, à un moment où la loyauté des fonctionnaires est sous les projecteurs. D'ailleurs, les visites de Fox ou Dalrymple en leur temps ne faisaient pas « affaire » : d'Hauterive n'était pas garde au moment de leur venue, les archives de leur visite ne sont même pas conservées au ministère. La conjoncture exceptionnelle à l'échelle européenne et à l'échelle individuelle a fait que ce dossier reçut le nom d'« affaire », que les autres dossiers de communication des archives ne méritaient pas.

Diplomatie et réputations : l'argumentaire de d'Hauterive

- 22 Pour monter cette affaire en épingle, d'Hauterive déploie une argumentation en partie fondée sur l'exposition des risques diplomatiques liés à la venue de Mackintosh. Selon les règlements du ministère, les archives des Affaires étrangères sont réservées à un usage interne, tandis que pour Mackintosh, elles sont une source de l'écriture de l'histoire.

D'après les règlements du ministère, les cartons, les livres de collection, les recueils manuscrits, ne doivent être mis à la disposition d'aucune personne étrangère au service du ministère. [...] Il faut le dire, quand les roys ont pensé à former des dépôts où se conserveraient les correspondances de leurs ministres, leurs traités avec les autres souverains, les négociations les plus secrètes de leur cabinet et leur propre correspondance, [ils] n'ont cherché qu'à garder pour leur instruction et pour celle de leurs ministres les documents qui y sont consignés. Et certes on ne peut douter que leur objet n'ait en même temps été de conserver ces documents pour l'usage exclusif de leurs agents et pour le leur et de les mettre surtout à l'abri de toutes recherches indiscrettement curieuses. [Premier mémoire]

- 23 D'Hauterive multiplie les rappels aux règlements du ministère et donne force d'argument au récit de l'origine du dépôt, attribuée aux « roys ». Ainsi orthographié en 1814, « roys » est un archaïsme qui renvoie à la monarchie d'Ancien Régime, celle des Bourbons récemment restaurés. Le 25 novembre 1814, il a pu paraître urgent à d'Hauterive de l'écrire ainsi pour manifester son ralliement à la monarchie. Cela suggère que la pensée déployée ici par le garde, pensée de ce qui ne doit pas circuler, était bien destinée à de la lecture : à Jaucourt, à Talleyrand, à leur entourage au sommet de l'État et ces lectures devaient, pourquoi pas, arriver à l'oreille du roi. Les risques évoqués par d'Hauterive, plus que mus par une crainte véritable, prennent sens dans une action de ralliement. Cette brève histoire du dépôt définit un public constitué de ceux à qui les archives sont réservées : les « roys », les « ministres », les « agents » et les élèves des archives. Non seulement les archives sont à usage interne, mais la réunion même des papiers de service en dépôt vise à les protéger de l'extérieur – en particulier de l'Angleterre. Un peu plus loin, à propos des copies réalisées par Mackintosh aux archives, d'Hauterive écrit : « j'ai appris depuis qu'on n'avait pas perdu un jour pour les expédier en Angleterre ». C'est l'« Angleterre » comme puissance possiblement ennemie en possession des secrets des Affaires étrangères qui surgit sous sa plume, en opposition au public des archives prévu par les règlements.
- 24 Les références au contexte des relations internationales dans lequel s'inscrit la venue de Mackintosh au dépôt sont nombreuses, égrenées tout au long des mémoires de d'Hauterive, sans jamais qu'il soit explicitement écrit que cette visite pourrait avoir des conséquences sur les négociations en cours à Vienne :

Mr Makintosh a obtenu de Mr le Prince de Bénévent [Talleyrand] l'autorisation de faire des recherches aux archives ; l'ordre de les faciliter a été directement donné à Mr Baudard par son Altesse, peu de jours avant son départ pour Vienne⁵⁵.

- 25 D'Hauterive fait mine de n'y faire qu'allusion et le désigne par périphrase : ce n'est qu'un « départ pour » Vienne, et pas un « Congrès de » Vienne. Pourtant, cette indication finale suggère beaucoup. Alors qu'il s'en allait négocier, entre autres, avec les Anglais, Talleyrand a autorisé l'un d'entre eux à entrer au dépôt. D'Hauterive sous-entend peut-être que, formulée dans un contexte où le ministre était préoccupé par des enjeux majeurs, l'autorisation qu'il a donnée à Mackintosh n'est pas valable. Il est possible aussi que cette autorisation soit une action diplomatique dans le cadre d'une alliance à sceller. Elle pourrait être une monnaie d'échange parmi d'autres : à l'automne 1814, Talleyrand n'est pas encore admis à la table des négociations avec les autres grandes puissances – l'Autriche, la Prusse, la Russie et l'Angleterre⁵⁶. En autorisant Mackintosh à accéder au dépôt, il ferait un geste vers une alliance. Toutefois, Mackintosh est un Écossais écrivant sur l'Angleterre, député *whig* à la chambre des Communes : Talleyrand a aussi pu autoriser sa venue au dépôt pour contrarier le gouvernement britannique.
- 26 Le garde procède par allusions, mais il insiste : la venue de Mackintosh au dépôt est affaire de diplomatie. Il lui oppose le cas de Louis Georges de Brequigny (1714-1795), historien français qui, en 1763, aurait rapporté d'Angleterre plus de 12 000 copies de titres relatifs à l'histoire de France en 107 volumes⁵⁷. Mackintosh lui, n'a envoyé en Angleterre que dix volumes d'archives copiées. Pourtant, ce n'est pas le nombre qui compte ici, mais le fait que Brequigny n'ait pas eu accès aux archives diplomatiques d'Angleterre : « malgré toute la bienveillance que ce savant sut inspirer non seulement au ministère, mais aux personnages les plus considérables de l'Angleterre, [cet accès] lui fut toujours rigoureusement interdit ». En revendiquant un traitement équivalent des agents dans les deux États, d'Hauterive retourne contre Mackintosh le refus des Anglais à l'égard de Brequigny un demi-siècle auparavant. Il alerte sur le fait que la venue de cet historien aux archives est aussi ou d'abord celle d'un député du Parlement d'Angleterre, dans un contexte de négociation internationale jamais directement mentionné :

Si Mr Makintosh publiait toutes les pièces dont il a demandé des copies, on connaîtrait sur le service des agents de toutes les classes qui étaient alors employés et sur les personnes de tout rang qui furent en rapport avec eux, du détail extrêmement inutile à l'histoire, mais qui cependant aujourd'hui pourraient fournir plus d'un motif d'inquiétude aux successeurs de ces mêmes agents dans les mêmes lieux et à toutes les personnes avec lesquelles ils se sont étudiés à former des relations agréables pour eux et avantageuses pour le service. Je le demande. Si on venait à savoir que l'accès de nos archives diplomatiques s'ouvrirait facilement [...], quel est l'agent du ministère dont le zèle ne serait pas allarmé par la perspective du sort que peut un jour éprouver sa correspondance ? Et quelles sont les personnes de tout état et de tout rang qui voudraient se déterminer désormais à entretenir des relations d'attachement et de confiance avec aucun de nos agents ? [...] Il a été fait en Angleterre trois ou quatre grandes tentatives pour rendre à la maison de Stuart la Couronne des trois Royaumes. Dans l'intervalle de ces trois époques, des relations constantes et assidues n'ont cessé d'entretenir des intelligences secrètes, intimes et intéressées entre les agents français et les amis de la Dynastie détrônée. Je le demande, serait-il convenable que le Gouvernement qui a autorisé, protégé et secondé tant et de si persévérantes espérances aujourd'hui évanouies, [...] contribuât à inquiéter et à humilier et à compromettre les descendants d'une grande quantité d'illustres familles, en montrant à un public curieux et jaloux, ce

que les règles les plus communes de la bienséance et de la délicatesse défendent de jamais dévoiler ? [Second mémoire]

- 27 La répétition de la formule « Je le demande » donne aux mémoires de d'Hauterive la force de la harangue, interpellant un public plus large que le seul destinataire Jaucourt. Au moment où la France vaincue tente de négocier avec l'Angleterre, nul besoin qu'un député *whig*, admirateur de Guillaume d'Orange, rappelle que la France a soutenu les Stuarts et accueilli des jacobites⁵⁸, écrit d'Hauterive en substance. Tout en défendant la réputation et le règne de Louis XIV dans une écriture de ralliement au moment de la restauration des Bourbons, il veut entraver toute possibilité d'affirmer une continuité entre la politique pro-Stuarts des souverains français de la fin du XVII^e et du XVIII^e siècle et la politique de leurs successeurs du début du XIX^e siècle. Il cherche à préserver la réputation des agents diplomatiques, celle des familles soutenant les Stuarts, et des Stuarts eux-mêmes, autant que le lien entre ces acteurs dont les descendants existent encore. Publier les correspondances des agents du passé, ce serait faire savoir aux agents contemporains en service et à leurs contacts que leurs lettres peuvent se trouver un jour publiées, au risque de paralyser la diplomatie présente, et d'empêcher ainsi, par la révélation des secrets des siècles précédents autant que par ces secrets eux-mêmes, les deux États de négocier à Vienne. Tout en défendant la cause des soutiens des Stuarts, d'Hauterive en défend une autre, celle du dépôt et au-delà, de la France :

Il convient d'observer ici que l'inconvénient quant à nous, n'est pas de voir aux prises dans un pays étranger, des factions animées les unes contre les autres [...]; mais il serait fâcheux qu'on put dire que c'est nous qui avons fourni des armes dans cette espèce de lutte ; et que ce fut à une sorte de manque de foi et à des révélations inutiles et indiscrettes que des écrivains de parti fussent redevables d'un moyen d'attaque, d'accusation et d'offense contre la mémoire des partisans d'une cause que nous avons longtemps soutenue, et qui, lors même qu'elle a été perdue, n'a pas cessé de mériter l'intérêt qu'elle doit toujours inspirer. [Second mémoire]

- 28 Animer des factions anglaises les unes contre les autres pourrait même, à la rigueur, faire les affaires de la France, écrit d'Hauterive en substance. Le « nous » du dépôt porté par le garde se confond, face à l'Angleterre, avec le « nous » de la France, dans ces mémoires qui constituent, par-delà les arguments pour entraver Mackintosh, des écrits de ralliement au régime. L'historiographie a insisté sur le fait que les Affaires étrangères n'avaient pas été touchées par les épurations en 1814-1815⁵⁹ ; le ton et les propos de d'Hauterive suggèrent que l'incertitude pesait assez pour qu'il manifeste sa fidélité dès que possible. Afin de lutter contre les copies et publications éventuelles des correspondances politiques de la France par Mackintosh, qui relèvent de l'enregistrement pour mémoire et à ce titre, sont une forme d'archivage, d'Hauterive rend visible, par l'archivage lui aussi, qu'il a pris des mesures, dédouanant le dépôt et lui-même d'une faute politique.
- 29 Les avertissements de d'Hauterive, qui rendent visible les liens entre administration et politique, sont autant de raisonnements instrumentaux lui permettant de monter une affaire en épingle. Le nom « affaire » identifie le dossier Mackintosh à un événement qui fait irruption dans la vie du dépôt en 1814 et qui continue d'advenir, marquant le temps long du ministère⁶⁰ : on trouve, dans des écrits postérieurs, des références à Mackintosh comme l'anti-modèle du visiteur⁶¹. On pourrait dire que cet événement marque l'irruption de l'extraordinaire dans l'ordinaire ; l'irruption, dans les archives réservées à un usage interne, d'un individu extérieur au ministère, qui plus est, selon

les termes de d'Hauterive, « étranger », « écrivain », « philosophe », ou encore « pamphlétaire ».

Histoire et littérature dans l'événement

- 30 Les arguments de d'Hauterive, outre la protection du secret et des réputations, mobilisent des qualificatifs et des définitions de l'histoire et de la littérature visant à rendre la production de Mackintosh illégitime. Dans l'histoire des rapports entre histoire et littérature, le tournant du XIX^e siècle est souvent présenté comme un moment de stabilisation de la littérature comme corpus et comme valeur, pourvoyeuse d'identité sociale et parallèlement, de constitution des savoirs et de leur dissociation d'avec la littérature⁶². Toutefois, sa définition n'existe qu'en tant qu'elle est historiquement située : instable, la littérature fait sans cesse l'objet de conflits⁶³ ; de même, le statut de l'homme de lettres n'est jamais gravé dans le marbre⁶⁴. Les mémoires de d'Hauterive indiquent aussi que les définitions de la littérature ne sont pas l'apanage des institutions proprement littéraires – l'Académie française, les livres, la censure – mais que les frontières, mouvantes, entre la littérature et les autres formes de savoirs sont mises en jeu dans des situations sociales plus diversifiées⁶⁵. Dans l'affaire Mackintosh, l'identité d'historien de d'Hauterive suscite, face au visiteur, le marquage de ces frontières. Les désignations et qualifications qui parcourent les écrits du garde ont valeur d'usage ; il a besoin de la littérature pour agir.

Qualifications. Historien ou écrivain ?

- 31 Tandis que l'historiographie, après certains écrivains eux-mêmes, associe de manière valorisante le qualificatif « écrivain » ou « homme de lettres » à un diplomate⁶⁶, d'Hauterive l'emploie au contraire comme une étiquette dépréciative. Bien que Mackintosh se présente comme quelqu'un qui veut écrire de l'histoire, d'Hauterive le qualifie d'« homme accrédité dans les lettres »⁶⁷ et d'« écrivain étranger » (second mémoire). Il désigne ainsi une figure de l'autre, disqualifiante, et inscrit son geste dans une lutte pour le monopole de pouvoir dire avec autorité qui est autorisé à se dire historien⁶⁸. Convaincre son lecteur que Mackintosh appartient au monde des lettres serait pour d'Hauterive un argument pour lui en refuser l'accès, alors que les historiens étaient régulièrement admis au dépôt.
- 32 Le qualificatif d'« écrivain étranger » est soutenu par les parallèles entre Mackintosh et les visiteurs anglais passés, Fox et Dalrymple, opposés au Français Brequigny :

En 1765 Mr de Brequigny fut chargé de faire dans le dépôt de Londres des recherches historiques [...] Mais l'accès des dépôts nommés chapterhouse et paper office où sont conservés les manuscrits diplomatiques et qui sont proprement les archives du ministère des affaires étrangères, malgré toute la bienveillance que ce savant sut inspirer [...], lui fut toujours rigoureusement interdit. Ce fut à peu près dans ce même temps que Mr le Chevalier D'Alrymple fut amené en France par le désir de rechercher dans les archives des affaires étrangères des documents dont il avait besoin pour l'histoire [...] Les demandes de Mr Dalrymple [...] eurent tout le succès qu'il pouvait désirer. Mais on trouve aussi dans les cartons de cette époque des pièces qui constatent qu'on eut bientôt à se repentir de cette excessive facilité.
[Premier mémoire – D'Hauterive souligne]

- 33 Brequigny et Dalrymple ont respectivement fait des recherches aux archives de Londres et de Paris au milieu des années 1760. Tandis que les archivistes britanniques refusèrent au premier l'accès à leurs fonds diplomatiques, le second fut autorisé à consulter les archives des Affaires étrangères, ce qui compromit des familles anglaises. La rigueur des archivistes d'outre-Manche est à la gloire de Brequigny, érigé en historien modèle, respectueux du secret des archives. Cela lui vaut d'être qualifié élogieusement de « savant » face à Dalrymple qualifié d'« écrivain » et auquel est associé Mackintosh, en dépit de leurs vues politiques opposées. Bien que le nom d'« écrivain » se soit imposé au XVII^e siècle pour singulariser de manière prestigieuse les auteurs qui joignaient à la création l'art de la forme⁶⁹, il a pu désigner sous la Révolution des opportunistes prêts à « vendre leur plume pour célébrer les régimes en place »⁷⁰. Pamphlétaire parmi les pamphléaires de la Révolution française, Mackintosh se trouve ici disqualifié comme « écrivain ». Plus loin, le garde soutient que son dépôt n'a pas été « pensé » pour « les avantages littéraires et philosophiques que le monde pourrait en retenir » (premier mémoire). Il fait fi des velléités historiennes de Mackintosh, blâmé pour la renommée et l'enrichissement qu'il pourrait tirer de l'ouvrage écrit à partir des archives du dépôt. Mais « le monde » peut aussi désigner un public de lecteurs ; les « avantages » seraient alors les savoirs transmis, voire révélés par le livre de Mackintosh. L'association de la philosophie à la littérature serait une façon de déprécier davantage ses travaux que d'Hauterive trouve si peu historiens.
- 34 Sans jamais qualifier Mackintosh comme un « historien », d'Hauterive reconnaît pourtant qu'il vient au dépôt pour effectuer des « recherches historiques » en vue de la « rédaction d'un ouvrage historique ». Rechercher des faits dans les archives ne suffit pas pour être historien et apparaît même comme un point commun avec les écrivains – un lieu où la frontière se trouble : en effet, si Brequigny est opposé à Dalrymple, tous deux se sont rendus dans des dépôts d'archives. L'emploi des deux qualificatifs, « savant » pour valoriser, et « écrivain » pour dévaloriser, relève d'une opposition institutionnelle : l'accès au dépôt doit être réservé aux professionnels, en l'occurrence les commis de ce dépôt, qui produisent l'histoire officielle. Le fait que les archives soient à la jonction des deux activités de l'historien et de l'écrivain est bien visible lorsque d'Hauterive compare Mackintosh à un autre Écossais, James Macpherson (1736-1796), connu comme poète, traducteur prétendu des poèmes d'Ossian⁷¹. Macpherson, sans aucun doute associé à la littérature plutôt qu'à l'histoire, publia en 1771 une collection de papiers originaux⁷², dans un ouvrage qui se présente comme une succession d'extraits d'archives⁷³. En accusant Mackintosh d'être un compilateur, d'Hauterive lui conteste la qualité propre d'un auteur – produire lui-même son texte –, non content de le situer du côté de la littérature plutôt que de l'histoire. Le compilateur manie les archives, comme l'historien, mais son seul but serait de faire du profit à la manière des « spéculateurs de librairie » :

J'ai encore besoin de pouvoir dire à tous ceux de nos faiseurs de pamphlets et de nos compilateurs qui se croient des historiens, et qui tous les jours obsèdent les archives pour obtenir le droit d'y faire des découvertes, que les nombreux matériaux que Mr Mackintosh a recueillis au dépôt, n'ont été que l'effet d'une méprise. Subissons, puisqu'il le faut, le blâme de l'excessive confiance que nous avons donné à un écrivain étranger, mais gardons en réserve un moyen de préserver le dépôt du pillage auquel il serait nécessairement exposé s'il venait à la connaissance de tous nos spéculateurs de librairies qu'en un mois de temps, on peut avec quelques copistes, et de notre [aval] rassembler aux archives des affaires

étrangères, les matériaux d'une compilation en deux ou trois volumes in 4°. [Second mémoire]

- 35 Les propos de d'Hauterive résonnent avec l'entreprise de publication de collections de mémoires, qui fait la fortune des imprimeurs libraires entre les années 1820 et 1840. Il pourrait y avoir avec Macpherson ou Mackintosh des prémises de cette entreprise. Alors que Pierre Nora y voit un moment où histoire et mémoire se confondent, d'Hauterive redoute la publication de collections de mémoires et opposait cette entreprise à l'histoire⁷⁴. C'est ainsi qu'il achève sa harangue en associant Mackintosh, connu pour un pamphlet, aux « écrivains de parti », et aux « faiseurs de pamphlets [...] qui se croient des historiens ». Sur un ton franchement méprisant, il oppose la politique, la polémique et la compilation à l'histoire.
- 36 Mais en qualifiant Mackintosh d'écrivain, d'Hauterive n'oppose pas brutalement l'histoire à la littérature dans ce qui serait une perspective d'autonomisation de l'une par rapport à l'autre ; il superpose ou rabat la littérature sur l'histoire en affirmant que Mackintosh, bien qu'il prétende ou croit faire de l'histoire, est un écrivain. Il le nomme « écrivain » et « homme accrédité dans les lettres », tout en craignant qu'il ne révèle des événements passés et réécrive l'histoire. C'est que la frontière entre littérature et histoire est mouvante. « Histoire » et « lettres » – on ne trouve pas le mot « littérature » dans les mémoires à Jaucourt – désignent le même type d'écrits, à un moment où, comme l'écrit Mme de Staël dans *De la littérature*, la littérature désigne « tous les ouvrages d'esprits, les sciences physiques exceptées », une pâte, un assemblage donc⁷⁵. D'Hauterive joue de l'incertitude propre aux frontières à un moment où l'histoire n'est pas non plus constituée en territoire savant déterminé, défini par des institutions et des méthodes – sauf précisément, selon lui, aux Affaires étrangères⁷⁶. Il joue d'une certaine indétermination entre histoire et littérature, qui partagent ou se concurrencent un usage des archives et la transmission du passé. Qualifier d'« écrivain » plutôt que d'« historien » relève d'une action de disqualification sociale.

Définitions. Problèmes théoriques et pratiques sociales

- 37 Tout en se saisissant de ce que partagent la littérature et l'histoire pour démontrer à son lecteur que Mackintosh fait l'une en prétendant faire l'autre, d'Hauterive insiste aussi sur ce qui les distinguent. La première différence tient à la nature du passé transmis, plus ou moins récent. Le garde refuse de communiquer les archives de la seconde moitié du XVIII^e siècle⁷⁷. Les temps rapprochés ne sont pas un objet d'histoire. Il faut sans doute y voir un argument visant à préserver les réputations et les secrets de la politique française, plutôt qu'une réflexion sur la posture de l'historien devant atteindre un certain recul, y compris temporel, avec son objet. D'Hauterive n'en opère pas moins une distinction cognitive : du point de vue du contenu, l'histoire est une transmission du passé vraiment passé, qui n'aurait plus d'incidence sociopolitique directe. Plus les temps sont rapprochés, plus la publication est risquée pour le ministère : un moyen d'en empêcher la parution est de faire sortir le propos du domaine de l'histoire.
- 38 Une seconde distinction tient au « détail » dont l'histoire, dans sa mission de transmission du passé, n'aurait pas besoin :
- Si Mr Makintosh publiait toutes les pièces dont il a demandé des copies, on connaîtrait sur le service des agents de toutes les classes qui étaient alors employés et sur les personnes de tout rang qui furent en rapport avec eux, **du détail**

extrêmement inutile à l'histoire, mais qui cependant aujourd'hui pourraient fournir plus d'un motif d'inquiétude aux successeurs de ces mêmes agents dans les mêmes lieux et à toute les personnes avec lesquelles ils se sont étudiés à former des relations agréables pour eux et avantageuses pour le service. [Second mémoire – je souligne]

- 39 D'Hauterive rejette les détails – du moins certains – hors de l'histoire. Or les détails sont particulièrement importants dans la littérature du XIX^e siècle. Ils sont le propre du roman réaliste et seraient la réussite du mensonge romanesque⁷⁸ : « Le roman ne serait rien si, dans cet auguste mensonge, il n'était vrai dans les détails », écrit Balzac dans l'avant-propos de *La Comédie humaine* (1842). Cela autorise le garde à rabattre la littérature sur la démarche de Mackintosh se rendant aux archives. L'histoire au contraire, suggère-t-il, n'a pas besoin de faire vrai. D'Hauterive se fait ainsi théoricien de l'histoire et de la littérature. Il ajoute :

Si on venait à savoir que l'accès de nos archives diplomatiques s'ouvrirait facilement à la curiosité des écrivains qui en général recherchent dans les collections avec une extrême avidité **tout ce qui prête à la censure, tout ce qui peut faire changer les opinions sur des renommées établies, tout ce qui enfin présente un caractère de nouveauté et de malice**, quel est l'agent du ministère dont le zèle ne serait pas allarmé par la perspective du sort que peut un jour éprouver sa correspondance ? [Second mémoire – je souligne]

- 40 Les détails inutiles à l'histoire, ce sont les informations sur les réputations et plus largement, tout ce qui peut faire changer ce qui est « établi », c'est-à-dire connu par l'imprimé. Toutefois, précise d'Hauterive, « le public serait cruellement trompé, s'il s'attendait à trouver des nouveautés bien instructives dans cette immense et confuse compilation », l'ouvrage à venir de Mackintosh⁷⁹. D'Hauterive prétend que les archives ne contiennent rien que le public ne sache déjà, et cet argument peut paraître à contre-emploi dans une démonstration qui mobilise une représentation des archives comme gardiennes du secret. Le détail est associé à la dimension de « nouveauté » caractéristique selon d'Hauterive de la production des écrivains et corolaire de leur curiosité. Si on admet que ce que font les écrivains, c'est de la littérature, on peut en lire dans le passage souligné en gras une définition. Contrairement au sens commun, d'Hauterive situe l'action de censure du côté de l'écrivain plutôt que du côté du censeur. L'écrivain est responsable de la censure qu'il subit par le choix qu'il a fait de ses objets. Cela permet au garde de légitimer celle qu'il exerce dans la situation en cours.
- 41 Prudent, l'argument de d'Hauterive ne se situe pas en termes de « vérité » ou de « mensonge », et le garde n'exprime jamais la crainte de voir Mackintosh écrire des choses fausses. Par extension, on peut dire qu'il n'écrit jamais que la littérature est mensonge ou fiction. Il craint le « changement » : l'histoire, ce serait ce qui est établi par opposition à la littérature qui serait ce qui apporte de la nouveauté. Si un écrivain est celui qui peut faire changer les opinions sur les renommées, le risque pour d'Hauterive serait que celui-ci soit meilleur historiographe que l'historien du ministère et périmé les histoires du passé. Son propos déplace l'association commune entre littérature et fiction qui serait opposée au couple histoire/savoirs. Les mémoires de d'Hauterive à Jaucourt donnent à lire dans son historicité un problème théorique classique des études littéraire et historienne, le clivage fiction/non-fiction, en déplaçant l'association balzacienne entre détail et mensonge romanesque (fiction). Ou plutôt, à l'époque de d'Hauterive, cette opposition n'est pas encore figée ; l'observation de pratiques sociales situées dans le temps rend visible son caractère historiquement

construit⁸⁰. C'est sans doute le seul élément stable concernant les définitions de l'histoire et de la littérature que l'on peut extirper des mémoires du garde : il n'oppose pas la littérature au savoir⁸¹, ne situe pas son argument dans un récit d'autonomisation des savoirs et de la littérature, mais joue des formes d'emprunts, de la porosité, de l'incertitude propre aux frontières entre les deux.

Circulation. La littérature comme moyen ordinaire de l'action

- 42 Si la littérature et l'histoire, sous la plume de d'Hauterive, partagent des questions théoriques (sur le détail, la fiction), des sources (les archives), ou des objets d'écriture (le passé), une différence très forte les caractérise : la circulation. Le garde oppose une conception de l'histoire comme un type d'écrit dont la circulation est contrôlée par un fonctionnement institutionnel, à la production des « écrivains » caractérisée par une circulation incontrôlée. Il démontre un savoir de l'efficace de la littérature à rendre public un savoir, qui lui n'est pas propre à la littérature par rapport à l'histoire.

Je remarque cependant que, quels qu'aient été son objet et ses vues [à Mackintosh] dans l'empressement qu'il a mis à expédier en Angleterre les copies que je regrette d'avoir perdues, il ne sera pas toujours le maître d'en disposer. Cette collection fera partie des papiers de la succession, et sera inévitablement un jour livrée aux spéculations de la librairie. [...] Ainsi donc, s'il n'eut été fait aucune opposition à cette incroyable ardeur de transcription et de recherches, je ne doute pas que Mr Mackintosh n'eut emporté des archives une masse de matériaux suffisante pour que les détenteurs éventuels de ses papiers pussent un jour donner au public une suite de 40 à 50 volumes de pièces tirées de nos archives. [Second mémoire]

- 43 D'Hauterive se présente comme celui qui sait ce qu'est une publication souhaitée, face à l'extérieur (Mackintosh) mais aussi face à ceux qui, à l'intérieur du ministère, n'ont pas ce savoir – quand bien même ils sont situés plus haut dans la hiérarchie instituée : Jaucourt, Talleyrand. Ce savoir de la littérature (c'est-à-dire, sur la littérature) comme savoir de la circulation se superpose au savoir de l'historien conscient de la vie propre des écrits. La littérature serait ce qui échappe aux usages prévus des archives du dépôt. En agissant en garant de ce qui peut circuler et des modalités de cette circulation, d'Hauterive tente d'exercer une censure qui ne dit pas son nom et fait apparaître le ministère des Affaires étrangères comme une des institutions de la censure dans les premières décennies du XIX^e siècle⁸². En transmettant tel document et non tel autre, en fournissant un matériau précis dans lequel l'écrivain pourra tailler, il exerce une censure préalable et dessine les contours d'un espace des possibles dans lequel peut se déployer le littéraire. On retrouve là la définition tautologique de la censure – et de la littérature – par d'Hauterive, qui associe la production des écrivains à ce qui donne matière à la censure.
- 44 Ces appels à une circulation contrôlée visent à restreindre l'accès du dépôt à Mackintosh, mais aussi à défendre l'identité historique des commis des archives et à valoriser l'histoire produite à l'intérieur du ministère. Or celle de la fin des Stuarts, du rôle de la France dans les tentatives de restauration de cette maison et des négociations précédant la paix d'Utrecht, que Mackintosh veut écrire, a déjà été largement écrite au XVIII^e siècle par des commis du dépôt. Cette histoire à usage interne était, contrairement aux ambitions de Mackintosh, pro-Stuarts, pro-Louis XIV, pro-France, comme le suggèrent ces quelques titres parmi de nombreux mémoires sur l'histoire d'Angleterre écrits par Le Dran et conservés au dépôt : *Sur le privilège de la naturalité*

*accordé aux Français réfugiés en Angleterre par le bill du 3 avril 1709 ; Mémoires sur les traités conclus de 1678 à 1700 ; Mémoires sur la situation de l'Angleterre, la restauration de la maison Stuart et l'intérêt de la France à concourir à cette révolution*⁸³. En disqualifiant la production de Mackintosh, d'Hauterive protège celle des commis historiens et revendique le monopole de la transmission du passé. Dans ses mémoires à Jaucourt, son point de vue est soutenu par un texte très écrit qui utilise les procédés de l'écriture argumentative : marques d'oralité et apostrophes, subjectivité, oppositions, exagération, questions rhétoriques, etc. En 1814, le garde des archives produit un morceau d'écriture particulièrement travaillé, loin de la formalisation de l'écrit administratif tel qu'on se le figure parfois. Son travail, tout politique, administratif, diplomatique qu'il soit, est aussi un travail d'écriture. Dans ce cas précis, il est peut-être même d'abord un travail d'écriture car un travail diplomatique – à Vienne par exemple, ou même à Paris – ne lui a pas été autorisé. D'Hauterive n'est ni en position de négociateur avec l'Angleterre, ni en position de refuser directement l'accès du dépôt à Mackintosh.

- 45 D'Hauterive toutefois, comme auteur de ces mémoires, est loin de la figure de l'écrivain-diplomate soucieux de mettre par écrit ses souvenirs d'ambassade. Son interaction avec Mackintosh interroge l'association commune entre littérature et diplomatie⁸⁴. Avec d'Hauterive, le littéraire entre parmi les moyens ordinaires de l'action d'un premier commis dans une administration. Il refuse l'accès des archives à des individus en leur refusant le statut d'historien, par des désignations qui ont force d'argument : « homme de lettres » ou « écrivain » apparaissent comme des étiquettes dont on peut jouer. Historien et auteur de quelques ouvrages destinés aux élèves du ministère⁸⁵, la position du garde dans le champ littéraire apparaît comme ordinaire lorsqu'il se retrouve face à Mackintosh, qui charrie avec lui les plus grands écrivains du temps : Staël, Constant, mais aussi Chateaubriand qu'il croise à quelques reprises chez Mme de Staël sans l'apprécier plus avant. D'Hauterive démontre néanmoins un savoir de ce que l'on peut faire avec la littérature et un savoir de son efficacité – c'est parce qu'il sait l'efficacité de la littérature qu'il veut empêcher la parution de l'ouvrage de Mackintosh, qui se manifeste par une forme de mépris de la littérature, utile à l'action. Le ministère des Affaires étrangères se fait, avec d'Hauterive, lieu de définition, d'émergence de savoirs sur la littérature qui sont des savoirs sociaux.

L'affaire dans l'affaire

- 46 Le littéraire, comme moyen d'agir, irrigue cette situation non seulement dans les arguments du garde, mais encore dans son action de qualification de l'affaire comme « affaire ». La référence à l'affaire Calas, donc à Voltaire, historien de Louis XIV admiré par d'Hauterive et médiateur dans l'affaire Calas imité par le garde, est patente et littérarise l'action du garde. Comme souvent dans une affaire, la grande cause défendue – celle des Stuarts et de la France – en recouvre une autre : celle d'un intérêt de groupe, la défense de la production historique du dépôt ; mais aussi celle de d'Hauterive lui-même. À l'automne 1814, alors qu'il avait plusieurs fois assuré l'intérim du ministère, on lui a préféré Jaucourt à cette place, tandis que le premier commis Labesnardière et l'historiographe Flassan ont été choisis pour accompagner Talleyrand à Vienne. Un autre premier commis, Reinhard, vient d'être placé à la tête de la nouvelle division des chancelleries, place à laquelle d'Hauterive pouvait prétendre⁸⁶. Durant les quelques mois où Mackintosh est au dépôt, il est garde des archives, et seulement garde des

archives : quels sont ses moyens d'action ? La qualification du litige comme affaire lui permet de « piéger⁸⁷ » son lecteur – Jaucourt, Talleyrand, le lecteur à venir du volume des archives – en recouvrant la cause qu'il défend vraiment, la sienne, par celle de la France.

Le pouvoir des fables

- 47 Dans la biographie qu'il publie de son collègue d'Hauterive moins de dix ans après sa mort, Artaud consacre un chapitre à la venue de Mackintosh au dépôt. Il a eu accès à une correspondance que je n'ai pas retrouvée et qui contenait notamment des lettres de d'Hauterive à Jaucourt à l'automne 1814. Voici ce qu'il écrit dans l'une d'elle, à propos de la venue de Mackintosh :

En ce cas, dites au roi que le soin de la politique de son grand-père Louis XV est ici à prendre en considération. Dites bien au roi que, lorsque je suis arrivé, tout était au pillage ; ce n'était plus Fox [sous-entendu, c'était Mackintosh], que je crois un homme de lettres sincère, mais cependant endormant les commis avec des fables de La Fontaine, avec celle-là surtout qui était adressée à Barrillon, et où il est dit vers la fin :

Si Peau-d'Âne m'était conté

J'y prendrai un plaisir extrême

Monsieur le comte, on allait arriver à l'an 1763, et quel secret d'Etat trouvait-on ? Il était naturel que Napoléon, qui croyait qu'on voulait l'assassiner, méditât une descente en Angleterre et une pointe sur Pitt et sur Londres ; mais aurait-on attendu un semblable projet de la part des Bourbons, à qui on prétend avoir rendu un service si éminent, en ne les empêchant pas de rentrer dans cette France, qui les a si chaudement redemandés et si honorablement accueillis depuis huit mois ? Dans les investigations, on allait tomber sur les événements les plus cachés de 1763. Dites bien cela au roi, dites-lui tout cela : il ne veut pas des embarras nouveaux, mais il ne doit pas vouloir non plus des embarras anciens⁸⁸.

- 48 La répétition de la formule « dites au roi » traduit le souci de l'administrateur d'agir en conformité avec le pouvoir politique à un moment où des épurations ont lieu dans la fonction publique. D'Hauterive met en garde Louis XVIII sur les enjeux contemporains des révélations des secrets de la politique française à l'égard de l'Angleterre à la fin de la guerre de Sept Ans⁸⁹. En soulignant les dangers qu'il y aurait à révéler en 1814 le Secret d'Angleterre des années 1760, il cite aussi deux vers de La Fontaine, dans un passage particulièrement sophistiqué. Il compare la venue de Mackintosh avec celle de Fox en 1802 et prétend qu'en dépit de son caractère « sincère » – benêt, mais pas méchant –, Fox endormait les commis du dépôt – sous-entendu, pour le piller – « avec des fables de La Fontaine » – c'est-à-dire avec des mensonges. Mackintosh est en train de les endormir de la même façon, avertit d'Hauterive.
- 49 La référence à La Fontaine constitue un usage de la littérature dans le cadre d'un rapport hiérarchique au sein d'une administration en charge de la politique étrangère du royaume. Cet usage se montre comme tel, d'Hauterive choisissant de citer La Fontaine plutôt que de faire autre chose – par exemple, écrire : « ne nous laissons pas abuser par Mackintosh ». Il jugeait préférable d'écrire à Jaucourt que Fox récitait des fables aux commis des archives, plutôt que de ne pas l'écrire⁹⁰. Il isole une fable des autres, désignée par une périphrase – « celle-là surtout qui était adressée à Barrillon » – et deux vers : « Si Peau-d'Âne m'était conté / J'y prendrai un plaisir extrême ». Sans la nommer, il cite « Le pouvoir des fables », écrite par Jean de La Fontaine et adressée à l'ambassadeur français en Angleterre Jean-Paul de Barillon (1628/30-1691) en 1678. Non

que d'Hauterive ait oublié le titre de la fable et sa force intrinsèque. En le suggérant, il met en valeur aux yeux de Jaucourt – mais derrière Jaucourt-lecteur, Mackintosh, Talleyrand, le roi... – leur savoir et leur complicité partagés. En mettant ces vers dans la bouche de Fox et dans l'oreille des commis du dépôt, il suggère même un savoir partagé plus largement par les hommes politiques britanniques du temps et les commis du dépôt. Le ministère des Affaires étrangères est représenté comme un lieu de connaissance, de circulation et d'usage du « Pouvoir des fables » dans les premières années du XIX^e siècle ; comme s'il y avait eu une efficace de la dédicace de cette fable à un ambassadeur⁹¹. En effet, le savoir en partage n'est pas seulement un savoir de lettrés – La Fontaine était déjà un classique au début du XIX^e siècle⁹² – mais une complicité de diplomates sur le fait de savoir qui était Barillon. D'Hauterive et Jaucourt partagent un savoir de diplomate sur les diplomates du XVII^e siècle. En ne faisant que suggérer la fable, d'Hauterive fait aussi ce que fait La Fontaine tout au long du « Pouvoir des fables » : suggérer la vérité sans la révéler. Le lien qu'il établit avec Jaucourt est donc celui d'une connaissance partagée du « Pouvoir des fables » – la fable adressée à Barillon – mais aussi du pouvoir des fables tel qu'il est établi et décrit dans la fable : un pouvoir du récit.

- 50 La fable de La Fontaine, qu'on peut lire en annexe, se compose d'abord d'un long discours sur les rapports entre le représentant de celui qui fait l'histoire, l'ambassadeur, et celui qui la raconte, le poète. De digression en digression, ce dernier retarde la dédicace qui, toujours annoncée, oblige le lecteur à poursuivre sa lecture. Le poète continue avec un récit historique, celui d'un orateur athénien qui, ne parvenant pas à attirer l'attention du peuple grec malgré ses harangues, leur raconte une fable : voici qui commence, aux deux tiers de la fable, le récit de fiction, qui réveille les Athéniens sur le point d'être attaqués par Philippe II de Macédoine. Dans la morale enfin, le poète révèle au pouvoir le secret du pouvoir : celui d'un « désir d'assujettissement [au pouvoir de la fable] accompli en plaisir »⁹³. Ce plaisir réside dans « une aporie pour le désir de savoir »⁹⁴ : ni la vérité du conte raconté par l'orateur athénien, ni celle de la situation politique à Athènes au IV^e siècle ou à Londres en 1678 ne sont énoncées par le poète ; c'est au lecteur de les trouver. Adressée à l'ambassadeur de France en Angleterre au moment de la préparation des traités de Nimègue, « Le Pouvoir des fables » faisait part à Barillon des craintes de La Fontaine vis-à-vis d'une possible entrée en guerre de l'Angleterre contre la France. Le poète incitait l'ambassadeur à user du récit dans la négociation, comme d'un art dont il pourrait se saisir, lui qui, d'habitude, fait des discours. Il attirait enfin l'attention du représentant de Louis XIV sur le piège des récits que l'on peut tendre à un ambassadeur. La fable démontrait ainsi le pouvoir du récit sur le pouvoir – le représentant du roi –, selon une série de « pièges » démontés par Louis Marin dans *Le récit est un piège*⁹⁵.

Le piège de d'Hauterive

- 51 La lettre de d'Hauterive amalgame le fait que Fox amusait les commis en racontant des mensonges, des faussetés, des fables (au sens du XVIII^e siècle) sur ses intentions réelles, avec la citation du « Pouvoir des fables », la fable adressée à Barillon. La citation de La Fontaine fait aussi signe vers les travaux réels de Fox : l'histoire des rapports entre la France et l'Angleterre. Cet amalgame – l'anecdote de Fox et la citation de La Fontaine – permet au garde de ressaisir la situation qu'il veut décrire, celle d'un individu étranger qui s'installe au dépôt, ment à tout le monde dans un contexte diplomatique qui

pourrait rappeler celui de Barillon au moment de Nimègue. L'inquiétude du poète vis-à-vis d'une entrée en guerre de l'Angleterre contre la France fait écho à celle dont d'Hauterive fait part à Jaucourt. Si le garde parvient à établir un parallélisme entre les situations d'énonciation de d'Hauterive/Jaucourt et de La Fontaine/Barillon, alors Jaucourt peut se sentir personnellement concerné par le danger de la publication des lettres de Barillon – les siennes aussi pourraient, un jour, être publiées. Barillon est précisément l'ambassadeur dont les dépêches sont copiées au dépôt par les Anglais depuis la visite de Dalrymple. En faisant intervenir le passé (Barillon) dans le présent (Jaucourt), d'Hauterive rompt toutefois le parallélisme temporel.

- 52 Mais s'il met en garde Jaucourt comme le fabuliste mettait en garde Barillon, il le prend aussi au piège comme le poète son lecteur. La citation des deux vers est la trace du pouvoir des fables, du pouvoir du récit sur le pouvoir, du pouvoir du poète (ou de d'Hauterive) d'être écouté. L'orateur, c'est d'Hauterive, qui, selon les mots de La Fontaine, « fit ce qu'il put » pour empêcher Mackintosh, « personne ne s'émut », et qui, en dernier recours cite une fable. Comme dans une fable, d'Hauterive est une allégorie, celle du poète écrivant au pouvoir. Il adresse à Jaucourt une affaire (l'« affaire Mackintosh ») comme le poète adressait à Barillon des affaires qui, disait-il pour l'intriguer, risquaient de ne pas l'intéresser (« Vous avez bien d'autres affaires / À démêler »). Comme dans « Le pouvoir des fables », l'argument se fonde sur un récit historique – Dalrymple et Fox en leur temps vinrent au dépôt – puis sur un moment de pure fiction – Fox endormant les commis avec le pouvoir de fables. Comme La Fontaine et comme l'orateur athénien avec la fable de Cérès, d'Hauterive attire par la fable l'attention de son lecteur ; comme toute fable, celle de du garde est « un piège à écoute »⁹⁶, qui suscite le désir de savoir. Le désir de savoir de Mackintosh (celui qui veut accéder aux archives) est rabattu sur Jaucourt : quelle est cette fable « où il est dit vers la fin : Si Peau d'âne m'était conté... » ? Celle qui commence par : « La qualité d'ambassadeur/Peut-elle s'abaisser à des contes vulgaires ? »
- 53 « Le pouvoir des fables » est une fable sur les rapports du poète au pouvoir ; ici, ce sont les rapports du garde des archives-historien au pouvoir que d'Hauterive met en valeur. Comme La Fontaine à Barillon, d'Hauterive pose à Jaucourt-Talleyrand-Louis XVIII la question du rapport entre celui qui fait l'histoire et celui qui écrit l'histoire (lui-même). Pour Jaucourt comme pour Barillon, la question n'est pas de décoder la fable mais de déchiffrer par la fable (Fox récitant le « pouvoir des fables ») et le récit historique (la venue de Fox) sa propre situation : celle de l'affaire Mackintosh. Ce vers qui la trace du pouvoir des fables laissée par d'Hauterive dans la lettre à Jaucourt fait signe, c'est la question du rapport entre celui qui fait l'histoire et le garde des archives au moment de l'affaire Mackintosh. D'Hauterive transforme ainsi le pouvoir des fables en un pouvoir d'alerte sur un danger (comme La Fontaine), et à un second niveau, en un pouvoir du récit comme piège – à la manière de Louis Marin. D'Hauterive fait une lecture « marinienne » avant l'heure du « Pouvoir des fables », où ce pouvoir n'est pas celui d'endormir, ou d'alerter sur un danger, mais de prendre au piège son lecteur par le récit. L'analyse que fait L. Marin du « Pouvoir des fables » pourrait s'appliquer à ce que fait d'Hauterive avec Fox récitant des fables, en proposant un récit tout en raisonnant sur le récit. Le « Pouvoir des fables » vient sous la plume de d'Hauterive à travers deux noms – La Fontaine et Barillon – et deux vers, cristallisant les mensonges de Mackintosh dans une situation où la diplomatie est en jeu. Il convoque la littérature

dans son argumentation, à un moment où il construit une opposition forte entre littérature et histoire.

- 54 Les vers cités par d'Hauterive à Jaucourt sont ceux où, écrit L. Marin, le poète se dédouane vis-à-vis du pouvoir, s'excuse des pièges qu'il lui a tendus, tout en en révélant les ressorts, en s'avouant lui-même sujet de son propre pouvoir du récit, traversé qu'il est comme poète du même désir de savoir⁹⁷. D'Hauterive se dédouane ainsi vis-à-vis de Jaucourt-lecteur du piège qu'il lui tend, comme La Fontaine en son temps. Quel est ce piège ? En qualifiant ainsi l'« affaire Mackintosh », d'Hauterive se faisait passer pour le médiateur dans une situation où Mackintosh accusait la France de complicité avec les Stuarts. Comme dans une fable, il transformait ce faisant l'avocat – Mackintosh était avocat – en accusateur et se faisait avocat à la place de l'avocat. Le piège de d'Hauterive réside dans sa propre position, dans la distance qu'il prétend avoir avec l'affaire Mackintosh. Pour qu'une injustice devienne une affaire, il faut que le médiateur soit suffisamment détaché des victimes pour apparaître désintéressé. Or d'Hauterive est à la fois médiateur de la cause des Stuarts et de la France et victime de Talleyrand qui l'a écarté du pouvoir. L'affaire Mackintosh en recouvre une autre, où la cause à défendre est celle de la position du garde des archives au ministère des Affaires étrangères à l'automne 1814. Si affaire il y a, c'est bien l'affaire d'Hauterive. Le mécanisme du piège se situe dans la qualification comme affaire d'une affaire qui en cache une autre. Dans cette affaire où le garde accuse Jaucourt pour défendre sa propre cause, « l'affaire Mackintosh », artefact créé par d'Hauterive, sert de médiateur. Le piège réside non seulement dans la distance que d'Hauterive prétend avoir avec l'affaire, mais encore dans la construction de l'affaire Mackintosh pour mieux faire valoir la cause de d'Hauterive. Pour le mettre au jour, il a fallu porter le regard sur le médiateur – d'Hauterive – plutôt que seulement sur l'objet de la médiation – défendre les intérêts de la France.

D'Hauterive intermédiaire et fonctionnaire en sursis

- 55 Peu de temps après le traité de Paris (30 mai 1814), d'Hauterive avait sollicité auprès de Talleyrand la permission de faire un voyage en Angleterre, pour « étudier » ce pays. Cela lui fut refusé. Il demanda alors un poste de résident à Genève qui ne lui fut pas accordé non plus⁹⁸. Le 21 juillet 1814, il obtient finalement un congé de trois mois « pour raisons de santé » et se rend dans sa famille à Aspres-lez-Corps⁹⁹. Chez Artaud, premier biographe du garde, ces demandes de quitter Paris ne sont pas interprétées comme une volonté de s'éclipser. Elles font pourtant figure d'hapax dans la vie et la carrière de d'Hauterive. De tous les changements de régime qu'il a connus, celui de l'Empire à la Restauration paraît le plus périlleux pour cet administrateur et membre du Conseil d'État qui avait été proche de Bonaparte. En l'autorisant à rejoindre le Dauphiné, faute de lui donner du pouvoir, Talleyrand lui permet de se faire discret. D'Hauterive a maintenu des liens assez forts avec son personnel pour que Baudard, sous-chef des archives, l'informe de la venue de Mackintosh au dépôt. Il a pu trouver là une occasion d'agir sur la scène politique et diplomatique et de montrer son attachement au nouveau régime, alors que l'action se déroule à Vienne et que Jaucourt est ministre par intérim.
- 56 En revenant au plus vite, d'Hauterive agit en intermédiaire indispensable, qu'on se hâte de faire revenir et qui se hâte de rentrer – quoiqu'à en croire sa demande de congé de

trois mois, il était de toute façon arrivé à la fin de celui-ci – à un moment où il se sent peut-être en sursis. Il n'est pas seulement intermédiaire dans l'affaire Mackintosh, il est aussi un passage obligé dans la hiérarchie et dans l'administration, celui à qui les différents acteurs de l'affaire doivent s'adresser. L'état d'angoisse lié à l'incertitude de l'avenir est éclatant. Dans une période d'inquiétude où les administrateurs produisent des écrits qui, de manière éventuellement détournée, sont des formes de ralliement au pouvoir, les mémoires de d'Hauterive à Jaucourt mettent fortement en scène sa capacité à bien interpréter ce qui vient d'en haut¹⁰⁰. Dès l'ouverture du premier mémoire, il écrit :

Mr Makintosh a obtenu de Mr le Prince de Bénévent [Talleyrand] l'autorisation de faire des recherches aux archives ; l'ordre de les faciliter a été directement donné à Mr Baudard par son Altesse, peu de jours avant son départ pour Vienne. Cet ordre ayant été énoncé d'une manière générale et en présence de M. Makintosh, Mr Baudard aurait un besoin de quelques instructions de détail sur la manière dont il devait être exécuté. Il ne s'est pas cru en mesure de les demander. Mais comme il savait qu'à l'époque du dernier voyage de Mr Fox, ce ministre qui n'était alors que membre du parlement, avait reçu de Mr de Talleyrand et du chef même du gouvernement une semblable autorisation, il a pensé que le moyen plus facile et le plus sûr de se conformer actuellement aux intentions du Ministre était de suivre exactement les formes de communication qui furent observées il y a douze ans à l'égard de l'autorisation accordée à Mr Fox [...]. [Premier mémoire]

- 57 D'Hauterive expose le cheminement du raisonnement de Baudard, sous-chef des archives, et la manière dont il a interprété les ordres donnés par Talleyrand. Baudard a reçu un ordre oral et général ; il n'était pas en position de demander des précisions ; pour fortifier son jugement, il s'est reporté à un exemple passé, où Fox avait reçu une autorisation semblable à celle de Mackintosh. Ce cheminement vise à démontrer qu'il y a plusieurs moyens d'interpréter des ordres et que ces interprétations peuvent entrer en conflit. Le caractère oral de l'ordre donné par Talleyrand s'oppose à la démonstration, dans l'ensemble des deux mémoires de d'Hauterive, du pouvoir de l'écrit – les archives comme « armes » – et se trouve affaibli par cette opposition. L'autorisation donnée « à l'époque » à Fox s'oppose à celle donnée « actuellement » à Mackintosh : une autorisation ne vaut pas dans l'absolu mais dépend des circonstances. D'Hauterive se présente comme celui qui sait interpréter les ordres et attaque Napoléon pour défendre Baudard et se défendre lui-même. Le mémoire se poursuit :

J'avoue que j'ai été épouvanté des conséquences de tout genre qu'une autorisation ainsi interprétée pourrait entraîner au détriment du service du Roi et j'ai trouvé en même temps tous mes collaborateurs sans exception, également épouvantés de l'impression défavorable que cette interprétation pouvait produire contre le discernement et la prudence des personnes à qui la garde du dépôt a été confiée. J'ai sur le champ, de l'avis unanime de mes collaborateurs, fait suspendre tout travail et toute communication de pièces jusqu'à ce que les intentions de Son Altesse me fussent mieux et plus distinctement connues.

- 58 L'interprétation des ordres est un élément déclencheur des événements. D'Hauterive défend ses commis et démontre ainsi un sens du collectif, important dans un moment incertain, qui consiste aussi à prendre conseil de ses subordonnés. La hiérarchie est effacée dans les mots pour mettre le groupe en avant : le garde sauve sa peau et celle de ses « collaborateurs », tout en se présentant comme le point de passage obligé dans cette affaire. Il est à la fois l'égal de ses subordonnés quand il faut défendre le corps et l'homme de la situation quand il doit se sauver lui-même. Les ordres ont beau provenir du ministre, il en va de la responsabilité du garde qui veut se disculper

personnellement des dommages que les copies de Mackintosh pourraient causer. Cette affaire révèle donc non seulement des conflits entre le ministère et l'extérieur, mais aussi des rapports de pouvoir internes au ministère. Le rappel des événements liés à Fox est à charge contre Talleyrand, qui avait autorisé cet Anglais à consulter les archives. En affirmant que s'il avait été garde à cette époque, il aurait appliqué le règlement des archives et donc refusé l'accès à Fox, d'Hauterive exprime son désaccord avec le représentant de la France au Congrès de Vienne. Il écrit :

Il ne peut certes entrer dans l'esprit de personne que Mr le Prince de Talleyrand ait jamais voulu autoriser la violation de ces règlements, et je suis intimement convaincu qu'en m'y conformant exactement, comme je me propose de le faire pour la suite des communications qui seront données à Mr Makintosh, les intentions de son altesse seront plus fidèlement remplies qu'elle ne l'ont été en 1802 à l'égard de la permission donnée à M. Fox, et avant mon retour l'égard de celle qui a été accordée à Mr Makintosh.

- 59 Voilà un passage habilement tourné, où d'Hauterive suggère que Talleyrand a usé de ses prérogatives pour passer outre un règlement. Bien plus, il fait subtilement passer le ministre pour quelqu'un qui ne sait pas ce qu'il dit, en se faisant passer lui-même pour celui qui respecte ce que Talleyrand a ordonné en faisant le contraire. L'argument de la fidélité autorise la ruse. Faire entrer son action dans le domaine de la fidélité permet à d'Hauterive de tenir dans la même argumentation que Talleyrand a eu tort (ce qui est dit en creux) et que s'opposer à ses ordres revient en fait à respecter sa volonté. Il prend la posture de celui qui connaît les intentions du ministre mieux que le ministre lui-même : qu'attend-on de mieux d'un serviteur ? La subtilité de l'écriture du désaccord prévient toute tentative d'utiliser cet écrit à charge contre d'Hauterive. Finalement, à la fin du second mémoire, la responsabilité de la mauvaise interprétation des ordres incombe à Mackintosh lui-même :

Mr Mackintosh éprouvera une grande répugnance à réparer ainsi l'abus qu'il a fait des facilités qui lui ont été accordées [...]. [Il] aura donné le droit de ne plus le laisser désormais se prévaloir d'une autorisation qu'il aura lui-même dénaturée et anéantie par l'usage outré qu'il s'est sciemment permis d'en faire. [Second mémoire]

- 60 Ces mémoires à Jaucourt sont pour d'Hauterive une action de défense de son action, mais aussi de ses prérogatives. Comme souvent lorsqu'un historien se rend au dépôt, il s'adresse au ministre pour obtenir une recommandation. Chaque fois pourtant, le garde du dépôt intervient pour contrebalancer l'ordre du ministre. Ici, dans le discours, d'Hauterive court-circuite Talleyrand en faisant valoir la volonté des rois lorsqu'ils ont créé le dépôt : « quand les roys ont pensé à former des dépôts [...] on ne peut douter que leur objet n'ait été de conserver ces documents pour l'usage exclusif de leurs agents » (premier mémoire). Ultime moyen de défendre le secret d'État et ses fonctions, en montrant son ralliement au régime des Bourbons.

Conclusion

- 61 Des événements situés à différentes échelles s'entrecroisent dans cette affaire Mackintosh, qui confronte fortement l'historien à la question méthodologique de la contextualisation¹⁰¹ : où s'arrête-t-on de contextualiser un événement pour le comprendre ? S'agit-il d'un conflit entre le garde des archives et un historien extérieur ou de rapports de pouvoir internes au ministère des Affaires étrangères entre

Talleyrand, Jaucourt et d'Hauterive ? En élargissant la focale, la venue d'un député britannique conjuguée à l'absence de Talleyrand en novembre et décembre 1814 rencontre aussi les conséquences de la défaite de Napoléon et les négociations du Congrès de Vienne. L'affaire Mackintosh s'inscrit dans l'histoire du dépôt comme havre qui traverse le temps par-delà les régimes politiques, mais ce récit se construit dans un moment comme celui-ci où d'Hauterive, cherchant un moyen d'agir à l'échelle individuelle, se tourne vers l'intérêt collectif du « nous » de la France. La désignation de la venue de Mackintosh comme affaire participe de la « discontinuité »¹⁰² caractéristique de cette année 1814 où d'Hauterive, comme d'autres administrateurs, cherche à résister au changement, à maintenir sa position, à s'« ajuster au présent »¹⁰³.

- 62 La fabrique de cette affaire relève d'un type d'action politique qui consiste à monter un événement en épingle pour manifester son ralliement. L'affaire Mackintosh pourrait être mince, mais d'Hauterive s'en empare pour agir. Ce type d'action, peut-être répandu, est rarement thématiqué dans les études historiques. Or le repérage de la construction par d'Hauterive de l'affaire comme affaire permet d'observer un déplacement de la compréhension de ce phénomène tel qu'il est habituellement traité dans l'historiographie¹⁰⁴. L'action politique de d'Hauterive constitue un événement en cause et fait fond sur la puissance littéraire des affaires, mais est bien autre chose. Observer l'affaire Mackintosh comme un coup politique du garde permet de l'observer à un juste niveau, alors que la rencontre d'une affaire au cours d'une recherche peut conduire à la survaloriser pour les besoins de la démonstration, ou au contraire à l'ignorer.
- 63 Parmi les moyens d'action qui s'offraient à lui pour protéger la politique française, le secret du dépôt, l'histoire interne au ministère, pour défendre son identité professionnelle et se rallier au nouveau régime, d'Hauterive a largement mobilisé le littéraire. Le littéraire fut un moyen pour lui de surmonter le moment d'épreuve que représentaient la venue de Mackintosh au dépôt et la circulation incontrôlée des papiers. Cet usage du littéraire peut être qualifié d'ordinaire à la fois par son lieu – une administration, une situation de travail – et par son acteur, d'Hauterive. Ici, l'ordinaire du littéraire permet, là où l'historiographie a surtout repéré l'écrivain-diplomate, de déplacer la focale du diplomate vers le commis, des ambassades vers les bureaux, de la littérature vers ses usages sociaux. L'affaire Mackintosh est en cela révélatrice de la sociologie des Affaires étrangères. Au moment supposé du sacre de l'écrivain, d'Hauterive construit une opposition où l'historien a la part belle par rapport au littéraire. L'affaire Mackintosh révèle ainsi la portée d'une démarche par cas relativement aux évolutions saisies par l'histoire intellectuelle¹⁰⁵. D'Hauterive dément la chronologie du sacre de l'écrivain au profit de la mobilisation d'une figure que l'on peut faire jouer.

NOTES

1. Armand BASCHET, *Histoire du dépôt des archives des affaires étrangères : à Paris au Louvre en 1710, à Versailles en 1763 et de nouveau à Paris en divers endroits depuis 1796*, Paris, Plon, 1875 ; Juliette DELOYE et Nicolas SCHAPIRA, « L'histoire au dépôt. Archivage et histoire au sein du ministère des Affaires étrangères (1720-1804) », in Maria Pia DONATO et Anne SAADA (dir.), *Pratiques d'archives à l'époque moderne. Europe, mondes coloniaux*, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 159-181.
2. Christian FOURNIER, *Étude sur Nicolas-Louis Le Dran, 1687-1774, un témoin et historien des affaires étrangères aux temps de la Régence et du règne de Louis XV, 1715-1762*, La-Celle-Saint-Cloud, Éditions Douin, 2015.
3. Archives des Affaires étrangères (désormais AAE), *Direction des archives*, vol. 6.
4. A. BASCHET, *Histoire du dépôt des archives des affaires étrangères...*, op. cit. ; Isabelle NATHAN, « Les Archives anciennes du ministère des Affaires étrangères », in Lucien BÉLY et Isabelle RICHEFORT (dir.), *L'Invention de la diplomatie. Moyen-Âge-Temps modernes*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 193-204.
5. Contemporain et collègue de d'Hauterive, Artaud de Montor en est aussi le premier biographe : Alexis-François Artaud de MONTOR, *Histoire de la vie et des travaux politiques du comte d'Hauterive : comprenant une partie des actes de la diplomatie française, depuis 1784 jusqu'en 1830*, Paris, A. Le Clere, 1839.
6. Virginie MARTIN, « Devenir diplomate en Révolution : naissance de la « carrière diplomatique » ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 63-3, 2016, p. 110-135.
7. AAE, *Direction des archives*, vol. 6, folios 129 et sqq, et folios 141 et sqq. Je ferai référence, dans les citations, au « premier mémoire » ou au « second mémoire ». On peut les lire intégralement en Annexe 1.
8. Jean-Luc CHAPPEY, *La Société des observateurs de l'homme, 1799-1804 : des anthropologues au temps de Bonaparte*, Paris, Société des études robespierristes, 2002 ; Jean BOUTIER, Jean-Claude PASSERON et Jacques REVEL (dir.), *Qu'est-ce qu'une discipline ?*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2006 ; Daniel FABRE et Jean-Marie PRIVAT (dir.), *Savoirs romantiques : une naissance de l'ethnologie*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2011.
9. *British Library* (désormais BL), Add MS 34488 à 34493, Add MS 52441 et Add MS 34500.
10. Jacques REVEL, *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil, 1996.
11. Dominique PESTRE, « Pour une histoire sociale et culturelle des sciences. Nouvelles définitions, nouveaux objets, nouvelles pratiques », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 50-3, 1995, p. 487-522.
12. Filippo De VIVO, « Cœur de l'État, lieu de tension », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 68-3, 2013, p. 699-728.
13. Christian JOUHAUD et Dinah RIBARD, « Événement, événementialité, traces », *Recherches de Science Religieuse*, 102, 2014, p. 63-77.
14. Le présent article trouve son origine dans une séance de séminaire du Grihl en 2018 sur le thème de « L'ordinaire du littéraire ». Il doit beaucoup à la discussion qui y eut lieu. Je remercie les participants du séminaire pour leurs conseils.
15. Francis DÉMIER, *La France de la Restauration : 1814-1830. L'impossible retour du passé*, Paris, Gallimard, Folio, 2012.
16. Thierry LENTZ, *Le Congrès de Vienne : une refondation de l'Europe, 1814-1815*, Paris, Perrin, 2012.
17. Jean TULARD, « Les épurations en 1814-1815 », *Revue du souvenir napoléonien*, 396, 1994, p. 4-21 ; Marc BERGÈRE et Jean Le BIHAN (dir.), *Fonctionnaires dans la tourmente : Épurations administratives et transitions politiques à l'époque contemporaine*, Chêne-Bourg, Georg Éditeur, 2010 ; Vincent DENIS,

« L'épuration de la police parisienne et les 'origines tragiques' du dossier individuel sous la Restauration », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 59-1, 2012, p. 9-33 ; Jean LE BIHAN, « La réintégration des percepteurs des Contributions directes au cours du premier XIX^e siècle en Ille-et-Vilaine », *Histoire & mesure*, XXIX-2, 2014, p. 47-64 ; Olivier TORT, «

18. Les travaux académiques sur Mackintosh sont rares. Voir l'unique biographie: Patrick O'LEARY, *Sir James Mackintosh: The Whig Cicero*, Aberdeen, Aberdeen University Press, 1989.

19. James MACKINTOSH, *Vindiciae gallicae: defence of the french revolution and its english admirers against the accusation of the right hon. Edmund Burke*, London, G. G. J. and J. Robinson, 1791. Pour une édition critique récente des écrits de Mackintosh: James MACKINTOSH, *Vindiciae Gallicae And Other Writings on the French Revolution*, Indianapolis, IN, Liberty Fund Inc, 2006.

20. Edmund BURKE, *Reflections on the revolution in France, and on the proceedings in certain societies in London, relative to that event*, London, J. Dodsley, 1790.

21. Steven BLAKEMORE, *Intertextual War: Edmund Burke and the French Revolution in the Writings of Mary Wollstonecraft, Thomas Paine, and James Mackintosh*, Cranbury, New Jersey, Associated University Presses, 1997. La présence d'une notice « James Mackintosh » dans la biographie des frères Michaud témoigne de sa notoriété en France dans le premier XIX^e siècle. Joseph François MICHAUD et Louis Gabriel MICHAUD, *Biographie universelle, ancienne et moderne ou, Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes*, Paris, A. T. Desplaces, 1855.

22. Hélène MASPERO-CLERC, « Un journaliste émigré jugé à Londres pour diffamation envers le Premier Consul », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 18-2, 1971, p. 261-281.

23. Le discours est transcrit dans Henry Lytton BULWER, *Historical Characters: Mackintosh, Talleyrand, Canning, Cobbett, Peel*, 5^e éd., London, Bentley, 1876, p. 265-266.

24. James MACKINTOSH, *Memoirs of the Right Honourable Sir James Mackintosh, edited by his son Robert James Mackintosh*, 2^e éd., London, Edward Moxon, 1836, vol.1, p. 182.

25. Germaine de STAËL-HOLSTEIN, *Mémoires de Mme de Staël : dix années d'exil. Ouvrage posthume publié en 1818*, Nouvelle édition, Précédée d'une notice sur la vie et les ouvrages de Mme de Staël, Paris, Charpentier, 1861, p. 262.

26. Théodore-Pierre BERTIN, *Considérations sur la liberté de la presse puisées dans le plaidoyer du célèbre jurisconsulte M. Mackintosh, défenseur de M. Peltier, accusé devant la Cour du banc du roi d'être l'auteur d'un libelle politique contre Napoléon Buonaparte. Traduction libre de l'anglais*, Paris, Dentu, 1814.

27. James MACKINTOSH, *History of england*, London, « The Cabinet Cyclopædia », 9 volumes, 1830-1839.

28. Ainsi qu'il le raconte dans son journal. BL, Add MS 52441. Sur les archives de l'Empire, Maria Pia DONATO, « Des hommes et des chartes sous Napoléon. Pour une histoire politique des archives de l'empire (1809-1814) », *Annales historiques de la Révolution française*, 382, 2015, p. 81-102 ; Maria Pia DONATO, *L'Archivio del mondo : quando Napoleone confiscò la storia*, Roma, Editori Laterza, 2019.

29. En octobre 1814, on trouvait à Paris, selon différentes estimations, entre 3 000 et 12 000 Britanniques. Paul GERBOD, *Voyages au pays des mangeurs de grenouilles*, Paris, Albin Michel, 2013, p. 80. Voir aussi Nina ATHANASSOGLU-KALLMYER, « Ambiguïtés britanniques. Le peintre, le critique et monsieur le baron », dans Jean-Yves MOLLIER, Martine REID, Jean-Claude YON (dir.), *Repenser la Restauration*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2005, p. 161-170.

30. P. O'LEARY, *Sir James Mackintosh...*, op. cit., p. 117 ; Arthur Wellesley Duke of WELLINGTON, *The Dispatches of Field Marshall the Duke of Wellington, K.G. During His Various Campaigns in India, Denmark,*

Portugal, Spain, the Low Countries, and France: From 1799 to 1818. Compiled from Official and Authentic Documents, Londres, J. Murray, 1838, vol. 12, p. 180.

31. *The Cambridge Companion to Constant*, en ligne, http://assets.cambridge.org/97805218/56461/excerpt/9780521856461_excerpt.htm, consulté le 9 juillet 2020. Le journal de Constant mentionne leurs dîners, par exemple : « 29 [août 1814] : Dîné avec Mackintosh. Fête. ». Benjamin CONSTANT, *Journaux intimes*, Paris, Gallimard, 2017, p. 647.

32. « J'ai pris ce matin le petit déjeuner au fameux restaurant Very avec Mme de Staël », écrit par exemple Mackintosh dans son journal (« *This morning I went to breakfast with Staël at Very's the famous restaurant* », je traduis). Les sociabilités parisiennes de Mackintosh sont documentées par son journal. BL, Add MS 52441.

33. En 1813, Mackintosh publia un compte rendu très élogieux de *De l'Allemagne*. *Edinburgh Review*, vol. XXII, repris dans James MACKINTOSH, *The Miscellaneous works of the Right Honourable Sir James Mackintosh*, Boston, Phillips, Sampson and company; New York, J. C. Derby, 1854, p. 198.

34. Norman KING, « Lettres de Madame de Staël à Sir James Mackintosh », *Cahiers staëliens*, 6, 1970, p. 27-56.

35. *Edinburgh Review*, décembre 1814 - février 1815, vol. XXIV, p. 518, repris dans J. MACKINTOSH, *The miscellaneous works...*, op. cit., p. 120 et sqq.

36. Joanne SHATTOCK, *Politics and Reviewers: The Edinburgh and the Quarterly in the Early Victorian Age*, London, New York, Leicester University Press, 1989.

37. Anna PLASSART, *The Scottish Enlightenment and the French Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.

38. AAE, *Direction des archives*, vol. 6, fol. 121.

39. En témoignent les écrits normatifs relatifs à la communication de documents des archives classés dans la première partie du volume, tous produits entre 1808 et 1830, principalement par d'Hauterive, garde des archives précisément à cette période (1807-1830). La seconde partie du volume rassemble les dossiers nominatifs des visiteurs des archives, et 33 dossiers sur 41 datent de cette même période.

40. F. De VIVO, « Cœur de l'État, lieu de tension », art. cit.

41. Nicolas OFFENSTADT et Stéphane Van DAMME (dir.), *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Paris, Stock, 2007.

42. Élisabeth CLAVERIE, « Apparition de la Vierge et « retour » des disparus. La constitution d'une identité nationale à Medjugorje (Bosnie-Herzégovine) », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 38, 2002, p. 41-54.

43. « Votre excellence trouvera peut-être qu'en informant Son Altesse de toute cette affaire il serait juste et utile que mes deux mémoires lui fussent en même temps transmis », écrit d'Hauterive à la fin de la lettre accompagnant le mémoire adressé à Jaucourt le 15 décembre 1814. AAE, *Direction des archives*, vol. 6, folio 141.

44. Lettre à Jaucourt accompagnant le second mémoire.

45. « Tuesday [15 november] Eleven O'clock [...] On my return home I found a letter from Hauterive evidently adverse (full of hostile parentheses & allusions which betray an enmity strong enough to draw a person a side frequently from his road) and vexatious by promising a report to the minister dans quelques jours [en français dans le texte] » (Je traduis) BL, Add MS 52441.

46. « 3PM Friday 13 Decr 1814 Me de Stael had been at M. Jaucourts where I have not gone from fear of being thought to visit as an importunate visitor. She told me from Jauc. that Hauterive wd make his report in two or three days that it would be hostile [...]. Haute says that I should not be allowed to discover the faults of the Stuart! » (Je traduis). BL, Add MS 52441.

47. N. OFFENSTADT et S. Van DAMME (dir.), *Affaires, scandales et grandes causes...*, op. cit.

48. *Ibid.*

49. John DALRYMPLE, *Memoirs Of Great Britain And Ireland: From The Dissolution of the Last Parliament of Charles II. Until the Sea-Battle Off La Hogue*, Édimbourg, Strachan and Caddell, 1771. Cet ouvrage en deux volumes in 4° fut traduit en français par l'abbé Blavet en 1776.
50. François Xavier de FELLER, *Dictionnaire historique, ou Histoire abrégée de tous les hommes qui se sont fait un nom par le génie, les talents, les vertus, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours*. Tome 4, 8^e édition, Paris, Gaumes frères, 1832, p. 319.
51. Leslie MITCHELL, *Charles James Fox*, Oxford, Oxford University Press, 1992.
52. J. DALRYMPLE, *Memoirs Of Great Britain And Ireland...*, *op.cit.*, p. V.
53. AAE, *Direction des archives*, vol. 6, folios 153-154. D'Hauterive écrit à Rayneval pour l'en informer le 1^{er} janvier 1815. *Ibid.*, folios 158-159.
54. C'est ce que montre une comparaison entre les *Mémoires*, édition partielle de son journal à Paris, et le manuscrit de ce journal.
55. *Ibid.*
56. Annie JOURDAN, « Le Congrès de Vienne et les petites nations : quel rôle pour l'Angleterre ? », *Napoleonica. La Revue*, 3, 2015, p. 110-125.
57. Jean-Marie GOULEMOT, « Brequigny », dans Christian AMALVI (dir.), *Dictionnaire biographique des historiens français et francophones : De Grégoire de Tours à Georges Duby*, Paris, La Boutique De L'histoire, 2004, p. 41.
58. Patrick CLARKE DE DROMANTIN, *Les réfugiés jacobites dans la France du XVIII^e siècle : l'exode de toute une noblesse pour cause de religion*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2005.
59. Henry CONTAMINE, *Diplomatie et diplomates sous la Restauration, 1814-1830*, Paris, Hachette, 1970 ; Jean BAILLOU, *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, Paris, Éditions du CNRS, 1984.
60. Ch. JOUHAUD et D. RIBARD, « Événement, événementialité, traces », *art. cit.*
61. Par exemple dans le dossier de John Russell (1792-1878) venu au dépôt en 1818. Ou encore dans une *Note sur les archives et sur les communications des pièces*, écrite par d'Hauterive en 1822, qui consiste en un historique des visites britanniques au dépôt. AAE, *Direction des archives*, vol. 6.
62. Judith LYON-CAEN et Dinah RIBARD, *L'Historien et la littérature*, Paris, La Découverte, 2010 ; Paul BÉNICHOU, *Le Sacre de l'écrivain (1750-1830) : Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne*, Paris, J. Corti, 1973 ; Fabienne BERCEGOL, Stéphanie GENAND et Florence LOTTERIE (dir.), *Une « période sans nom » : les années 1780-1820 et la fabrique de l'histoire littéraire*, Paris, Classiques Garnier, 2016.
63. Judith LYON-CAEN, *La Griffes du temps : Ce que l'histoire peut dire de la littérature*, Paris, Gallimard, 2019.
64. Alain VIALA, *Naissance de l'écrivain : sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Éditions de Minuit, 1985 ; Jean-Luc CHAPPEY, « Les tribulations de Joseph Rosny (1771-1814) questions sur le statut de l'écrivain en révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, 356, 2009, p. 119-142.
65. J. LYON-CAEN et D. RIBARD, *L'Historien et la littérature*, *op. cit.* ; Daniel FABRE et Jean-Marie PRIVAT (dir.), *Savoirs romantiques : une naissance de l'ethnologie*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2011.
66. Laurence BADEL, Gilles FERRAGU, Stanislas JEANNESSON et Renaud MELTZ (dir.), *Écrivains et diplomates : l'invention d'une tradition, XIX^e-XXI^e siècles : colloque historique international des 12, 13 et 14 mai 2011*, Paris, Colin, 2012 ; Alexandre TESSIER, *Réseaux diplomatiques et République des lettres : les correspondants de sir Joseph Williamson, 1660-1680*, Paris, Honoré Champion, 2015.
67. Lettre à Jaucourt introduisant le second mémoire.
68. Pour paraphraser ce qu'écrit Bourdieu à propos des écrivains. Pierre BOURDIEU, *Les Règles de l'art : genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1998, p. 366.
69. A. VIALA, *Naissance de l'écrivain...*, *op. cit.*, p. 277.
70. J.-L. CHAPPEY, « Les tribulations de Joseph Rosny (1771-1814) ... », *art. cit.*, p. 121.

71. L'origine des poèmes d'Ossian est controversée. George F. Black, *Macpherson's Ossian and the Ossianic Controversy*, New York, The New York Public Library, 1926.

72. James MACPHERSON, *Original Papers; Containing The Secret History of Great Britain, From The Restoration, To The Accession Of The House Of Hannover: To Which Are Prefixed Extracts from the Life of James II. As Written By Himself*, Strahan & Cadell, Londres, 1775.

73. Dans son journal, Mackintosh comparait lui-même le résultat de ses recherches à celles de Macpherson : « Monday 30th Oct. Yesterday morning was a glorious day at the Depot. Macpherson convicted of direct most impudent as well as malicious falshood. The memory of King William vindicated about the negociations of the Marechal de Boufflers with L Portland before the Peace of Ryswick » / « Lundi 30 octobre. La matinée d'hier au dépôt fût glorieuse. Macpherson est confondu d'avoir menti directement, de la manière la plus coupable et la plus insolente autant que malicieuse. La mémoire du roi Guillaume est innocentée à propos des négociations du maréchal Boufflers avec Lord Portland avant la paix de Ryswick ». (Je traduis) BL, Add Ms 52441, folio 99.

74. Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997, vol. II, p. 355-400 ; Damien ZANONE, *Écrire son temps : les mémoires en France de 1815 à 1848*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2006 ; Christian JOUHAUD, Dinah RIBARD et Nicolas SCHAPIRA, *Histoire, littérature, témoignage : écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, Folio, 2009, p. 32.

75. Cité par Alain VIALA, *Une histoire brève de la littérature classique. De la Révolution à la Belle époque*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017, p. 81.

76. Les années 1780-1830 sont considérées comme un moment important dans la constitution de nos « disciplines » modernes. L'Empire en particulier se caractérise par des transformations profondes dans l'ordre des lettres et des sciences, notamment dans la construction des savoirs ayant l'homme pour objet. Jean-Luc CHAPPEY, « Héritages républicains et résistances à « l'organisation impériale des savoirs » », *Annales historiques de la Révolution française*, 346, 2006, p. 97-120. La question de la constitution d'une profession d'historiens au ministère des Affaires étrangères au XVIII^e siècle est l'objet d'un chapitre de ma thèse : Juliette DELOYE, *(Ré)écritures d'un ministère. Les Affaires étrangères de la monarchie d'Ancien Régime à la Restauration*, Université de Strasbourg, 2020.

77. « Les temps postérieurs, à mesure qu'ils se rapprochent du notre, aggraveraient toujours de plus en plus les inconvénients de la publicité des renseignements recueillis ; et il me semble facile d'atteindre ce but sans fournir le sujet d'aucune plainte légitime. » Second mémoire.

78. Diderot écrivait dès 1770 dans *Les deux amis de la Bourbonne* que le conteur « pour vous tromper [...] parsèmera son récit de petites circonstances si liées à la chose, de traits si simples, si naturels, et toutefois si difficiles à imaginer, que vous serez forcé de vous dire en vous-même : ma foi, cela est vrai ; on n'invente pas ces choses-là ». Cité par J. LYON-CAEN, *La Griffes du temps...*, op. cit., p. 171.

79. *Ibid.*

80. Cette réflexion est empruntée à Judith Lyon-Caen, qui la développa dans un séminaire « Fiction / non-fiction, France, 1850 » le 17 novembre 2017 à l'EHESS.

81. Étienne ANHEIM et Antoine LILTI (dir.), *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 65-2, 2010, « Savoirs de la littérature ».

82. L'historiographie a insisté sur le dédoublement de l'institution de la censure sous le Consulat, l'Empire et la Restauration, entre le ministère de l'Intérieur, où est créé un bureau de la Librairie en 1810, et le ministère de la police, qui conserve un bureau chargé de la censure. Dans cette histoire, le ministère des Affaires étrangères n'est pas repéré comme un lieu de la censure. Le 6 octobre 1815, dans un rapport de d'Hauterive au ministre Richelieu, le garde des archives écrit pourtant une histoire récente de la censure aux Affaires étrangères (AAE, *Direction des archives*,

vol. 2, doc. 26). Isabelle de CONIHOUT, « La Restauration : contrôle et liberté », dans Roger CHARTIER et Henri-Jean MARTIN (dir.), *Histoire de l'édition française, Tome II, Le livre triomphant 1660-1830*, p. 536-541 ; Veronica GRANATA, « Marché du livre, censure et littérature clandestine dans la France de l'époque napoléonienne : les années 1810-1814 », *Annales historiques de la Révolution française*, 343, 2006, p. 93-122 ; Patricia SOREL, *Napoléon et le livre : La censure sous le Consulat et l'Empire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020 ; Bernard VOUILLOT, « La Révolution et l'Empire : une nouvelle réglementation », dans R. CHARTIER et H-J. MARTIN (dir.), *Histoire de l'édition française, Tome II, op. cit.*, p. 526-535 ; Henri WELSCHINGER, *La Censure sous le premier empire, avec documents inédits*, Paris, Perrin, 1887.

83. AAE, *Mémoires et documents*, Angleterre, vol. 8, 12 et 52.

84. L. BADEL, G. FERRAGU, S. JEANNESSON et R. MELTZ (dir.), *Écrivains et diplomates...*, op. cit.

85. D'Hauterive est l'auteur de *De l'état de la France à la fin de l'an VIII*, Paris, Henrici, 1800, décrit par Marc BELISSA comme le texte « d'un porte-parole diplomatique officieux du nouveau régime [consulaire] ». Marc BELISSA, « Chapitre VI. La remise en ordre du Consulat », dans *Idem, Repenser l'ordre européen (1795-1802). De la société des nations aux droits des nations*, Paris, Kimé, 2006. Il est l'auteur aussi de plusieurs ouvrages de *Conseils* présentés comme destinés aux élèves du ministère et imprimés par épreuves.

86. J. BAILLOU, *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français...*, op. cit., p. 527.

87. Louis MARIN, *Le récit est un piège*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1978.

88. A. F. ARTAUD de MONTOR, *Histoire de la vie et des travaux politiques du comte d'Hauterive...*, op. cit., p. 388-389.

89. Après le traité de Paris (1763), les hommes du Secret du roi « travaillèrent à une revanche française » : « [À] Londres, un homme du Secret, Durand, avait participé aux négociations humiliantes avec l'Angleterre et constaté que la paix était un leurre : il proposait, dès février 1763, de préparer la guerre et un débarquement. Ces idées communiquées à Broglie furent présentées à Louis XV, qui laissa faire. Broglie proposa d'employer le chevalier d'Eon » Finalement, la démesure d'Eon et plus tard la disgrâce de Choiseul, éloignèrent Louis XV des projets contre l'Angleterre. Lucien BÉLY, *Les Relations internationales en Europe, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 593.

90. C'est une définition possible d'une action d'écriture. GRIHL, *Écriture et action. XVII^e-XIX^e siècle, une enquête collective*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016.

91. Les *Fables* de La Fontaine figure aussi parmi les ouvrages les plus vendus sous le Premier Empire. Martyn LYONS, « Les best-sellers », in R. CHARTIER et H-J. MARTIN (dir.), *Histoire de l'édition française...*, op. cit., vol. III : Le Temps des éditeurs, du romantisme à la Belle Époque, p. 373.

92. Stéphane ZÉKIAN, *L'Invention des classiques : le siècle de Louis XIV existe-t-il ?*, Paris, Éditions du CNRS, 2012.

93. L. MARIN, *Le récit est un piège*, op. cit., p. 20.

94. *Ibid.*, p. 28.

95. « Le pouvoir du récit » dans *Ibid.*, p. 17-34.

96. *Ibid.*, p. 28.

97. *Ibid.*, p. 20.

98. *Ibid.*, p. 370.

99. AAE, *Papiers d'agents, archives privées*, Inventaire des papiers de d'Hauterive en cours de versement. On y trouve encore des *Souvenirs d'un voyage en Dauphiné et en Savoie du 15 août au 17 novembre 1814* en 5 cahiers in-18 et 113 pages. *Ibid.*

100. Cet enjeu n'est pas propre à l'administration du début du XIX^e siècle. P. Lemaigre-Gaffier observe ainsi au sein de la Maison du Roi, des combats entre officiers pour le respect de la parole du roi. Pauline LEMAIGRE-GAFFIER, *Administrer les menus plaisirs du roi : la cour, l'État et les spectacles dans la France des Lumières*, Paris, Champ Vallon, 2016.

101. J. LYON-CAEN et D. RIBARD, *L'historien et la littérature*, op. cit., p. 57-60.
102. Emmanuel FUREIX et Judith LYON-CAEN, « Introduction : le désordre du temps », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 49, 2014, p. 7-17.
103. *Ibid.*, p. 13.
104. N. OFFENSTADT et S. Van DAMME (dir.), *Affaires, scandales et grandes causes...*, op. cit.
105. P. BÉNICHOU, *Le Sacre de l'écrivain...*, op.cit.
-

RÉSUMÉS

Au-delà du sens commun, une « affaire » renvoie à un modèle juridico-politique qui trouve son origine dans l'affaire Calas. Les historiens et les anthropologues en ont identifié la structure, le fonctionnement, et en ont retracé l'histoire, pour analyser ensuite leurs objets à l'aune de ce modèle. L'approche proposée ici interroge les possibilités historiennes d'examiner une « affaire » à son juste niveau, lorsque le terme n'est pas un outil d'analyse mais fut employé en leur temps par les acteurs pour monter un coup politique. Construit à la manière d'une étude de cas, cet article se concentre sur la venue d'un député britannique, James Mackintosh, au dépôt des archives du ministère des Affaires étrangères à Paris, pour écrire de l'histoire, à l'automne 1814. En plein Congrès de Vienne et peu de temps après la Restauration des Bourbons sur le trône de France, cette visite n'a pas été décrite par les commis de ce dépôt comme savante, ou de courtoisie. Dans deux mémoires virulents adressés au ministre par intérim Jaucourt, le garde des archives d'Hauterive met en valeur les enjeux diplomatiques de la venue de Mackintosh, véritable événement à l'échelle du dépôt. Pour entraver le visiteur, il argumente en rejetant les ambitions du Britannique du côté de la littérature : or un écrivain n'a rien à faire au dépôt. En transformant l'événement en affaire, d'Hauterive agit en garant de la production historique officielle, défendant l'identité historique des commis de son dépôt, et se montre en protecteur des intérêts de la France, dans deux mémoires qui sont autant d'écrits de ralliement au nouveau régime.

Beyond common sense, an "affair" refers to a legal-political model that has its origin in the Calas affair. Historians and anthropologists have identified the structure and functioning of this model, have traced its history and have then analysed their objects in the light of this model. The approach proposed here questions the possibilities of examining an "affair" at its proper level, when the term is not a tool of analysis but was used in their time by the actors to set up a political coup. Constructed as a case study, this article focuses on the visit of a British MP, James Mackintosh, to the archives of the Ministry of Foreign Affairs in Paris to write history in the autumn of 1814. In the midst of the Congress of Vienna and shortly after the Restoration of the Bourbons to the throne of France, this visit was not described by the clerks of the repository as scholarly, or courteous. In two virulent memoirs addressed to acting Minister Jaucourt, the archives' custodian d'Hauterive highlights the diplomatic stakes of Mackintosh's visit, a true event on the scale of the repository. To hinder the visitor, he argues by qualifying the Britishman's ambitions as "literature": a writer has nothing to do with the depot. By transforming the event into an affair, d'Hauterive acts as a guarantor of the official historical production, defending the historical identity of the repository's clerks, and shows himself to be a protector of the interests of France, in two memoirs which are all writings rallying to the new regime.

INDEX

Keywords : Affair, archives, discipline, Congress of Vienna, La Fontaine (Jean de), ministry of Foreign Affairs, Restoration

Mots-clés : affaire, archives, discipline, Congrès de Vienne, La Fontaine (Jean de), ministère des Affaires étrangères, restauration

AUTEUR

JULIETTE DELOYE

Juliette Deloye est docteure en histoire moderne à l'université de Strasbourg au sein de l'UR 3400 ARCHE / GRIHL et ATER à l'université Paul-Valéry Montpellier-3. Sa thèse intitulée *(Ré)écritures d'un ministère. Les Affaires étrangères de la monarchie d'Ancien Régime à la Restauration*, préparée sous la direction d'Isabelle Laboulais (université de Strasbourg) et Nicolas Schapira (université Paris-Nanterre), a été soutenue le 4 décembre 2020. Elle a notamment publié, avec Nicolas Schapira, « L'histoire au dépôt. Archivage et histoire au sein du ministère des Affaires étrangères (1720-1804) », in Maria Pia Donato et Anne Saada (dir.), *Pratiques d'archives à l'époque moderne. Europe, mondes coloniaux*, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 159-181 ; et « Pouvoir domestique à l'ambassade. Les rapports maître-secrétaire dans la diplomatie au début du XIX^e siècle », *Mélanges de l'école française de Rome - Italie et Méditerranée contemporaine*, 131-1, 2019, p. 137-151.